



PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

ANNEXE AU RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 - A26
sur le territoire des communes de
ACQUIN-WESTBECOURT, ESQUERDES, LEULINGHEM,
LUMBRES, SETQUES ET WISQUES**

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Lumbres ;
- portant sur la demande d'autorisation environnementale (demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'autorisation de défrichement, et de dérogation à l'interdiction de destruction « espèces et habitats protégés » ; - portant sur la demande de Permis d'Aménager dans le cadre du projet d'extension du parking de l'aire de co-voiturage du Pays de Lumbres sur la commune de Setques ;
- et parcellaire.

Commissaire enquêteur : Monsieur André LE MORVAN

Cette annexe unique, partie intégrante du rapport, constitue le procès-verbal de synthèses des observations remis et commenté au pétitionnaire à la fin de l'enquête.

Lui sont jointes, les grilles de dépouillement des observations et courriers reçus par le commissaire enquêteur qui regroupent l'ensemble des observations, et courriers recueillis au cours de cette enquête. Les résumés des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques, développés dans l'observation ou le courrier y sont reportés.

Ces observations et courriers mentionnent le ou les thèmes auxquels ils font référence, une croix étant portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué au moins une fois. Les thèmes sont éventuellement découpés en items.

Thèmes recensés :

- Thème 1 : DUP
- Thème 2 : nuisances et risques (bruit et air, pollution visuelle, inondation, phase travaux)
- Thème 3 : environnement (prise en compte)
- Thème 4 : expropriation (accès aux propriétés, échange de parcelles pour compensation de reboisement, modification d'implantation des ouvrages)
- Thème 5 : divers (avis favorables et oppositions au projet, propositions)

Remarques :

- l'ordre dans lequel les thèmes sont présentés n'est pas représentatif de l'importance que leur a accordé le commissaire enquêteur ;
- toutes les observations et propositions ont été reportées dans leur intégralité dans les grilles de dépouillement et ont donc été traitées par le commissaire enquêteur ;
- les observations et propositions sont classées et numérotées par registre mis à la disposition du public dans chaque commune ou déposées via l'adresse courriel ;
- les thèmes retenus figurent à l'horizontale, les observations et les courriers figurent en verticale ;
- une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué au moins une fois ;
- certains documents (plans, copies diverses, etc.) ne pouvant être résumés sont reproduits à la fin de ces grilles de dépouillement.

Le développement ci-dessous reprend les observations, questions et propositions du public exprimées pendant l'enquête. Elles seront complétées par l'[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire](#). Lorsque la mention [Avis et commentaires techniques du pétitionnaire](#) est précisée, le commissaire enquêteur attend une réponse à libeller en utilisant la même police en italique et la même couleur.

Lorsque le contenu des observations le permet, un regroupement a été effectué afin d'en simplifier le traitement et éviter des redites qui néanmoins, dans un traitement par thèmes, semblent inévitables.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Les observations se sont surtout cristallisées sur quelques problématiques spécifiques :

1- Une mobilisation des riverains et des élus qui trouve son origine :

- dans une opposition formelle à l'implantation d'une nouvelle bretelle d'accès entre l'A26 et la RN42, le poids de l'historique local, notamment l'implantation de l'A26 à sa création, y étant pour beaucoup,
- des craintes concernant les nuisances notamment les inondations, les coulées de boue, le bruit et la pollution visuelle,
- un constat unanime du manque d'efficacité et d'entretien des ouvrages existants d'évacuation des eaux pluviales qui n'engendre pas la confiance.

2- Une mise en cause de l'utilité publique du projet en réduisant cette problématique à un gain de temps pour les automobilistes de 1 minute 30 secondes comparé au coût du projet évalué à 65 millions d'euros.

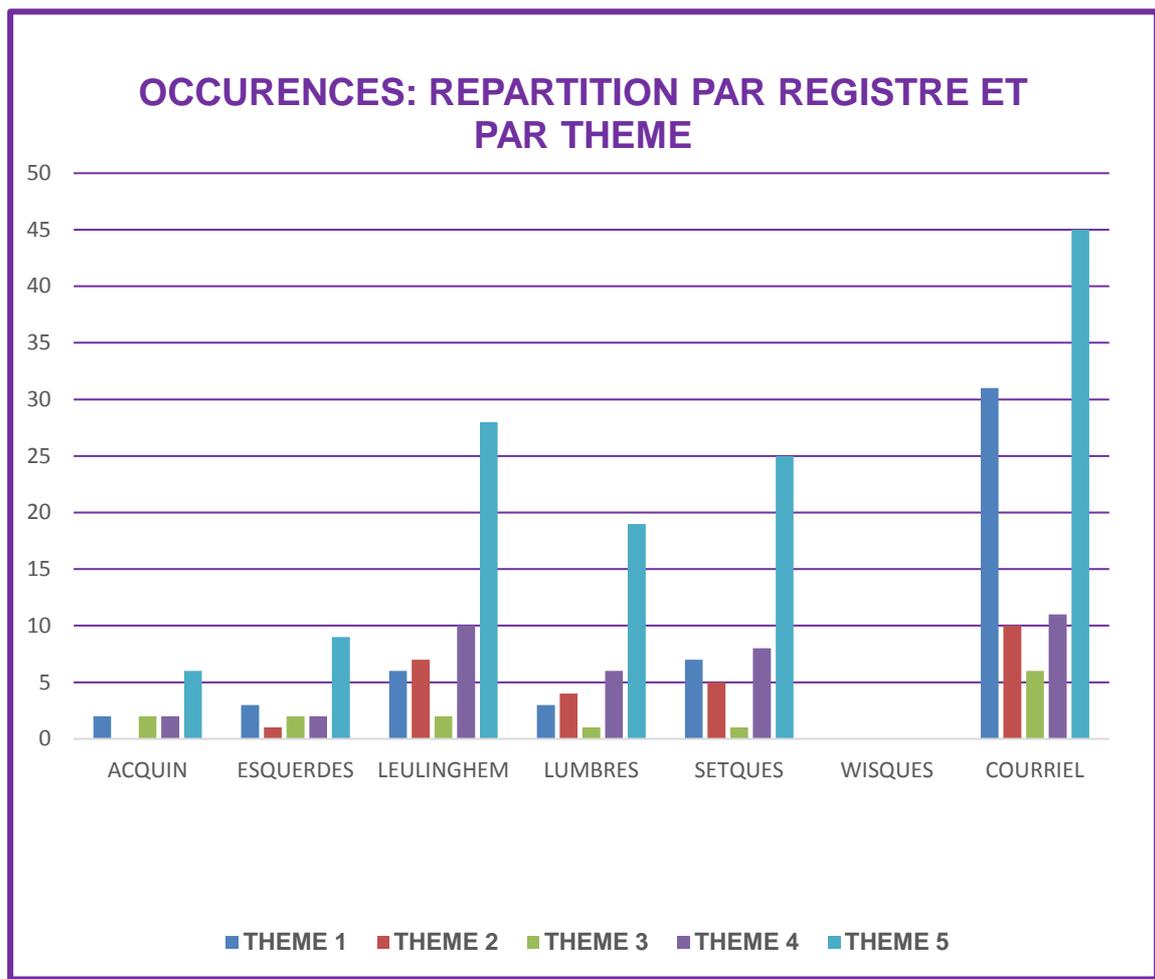
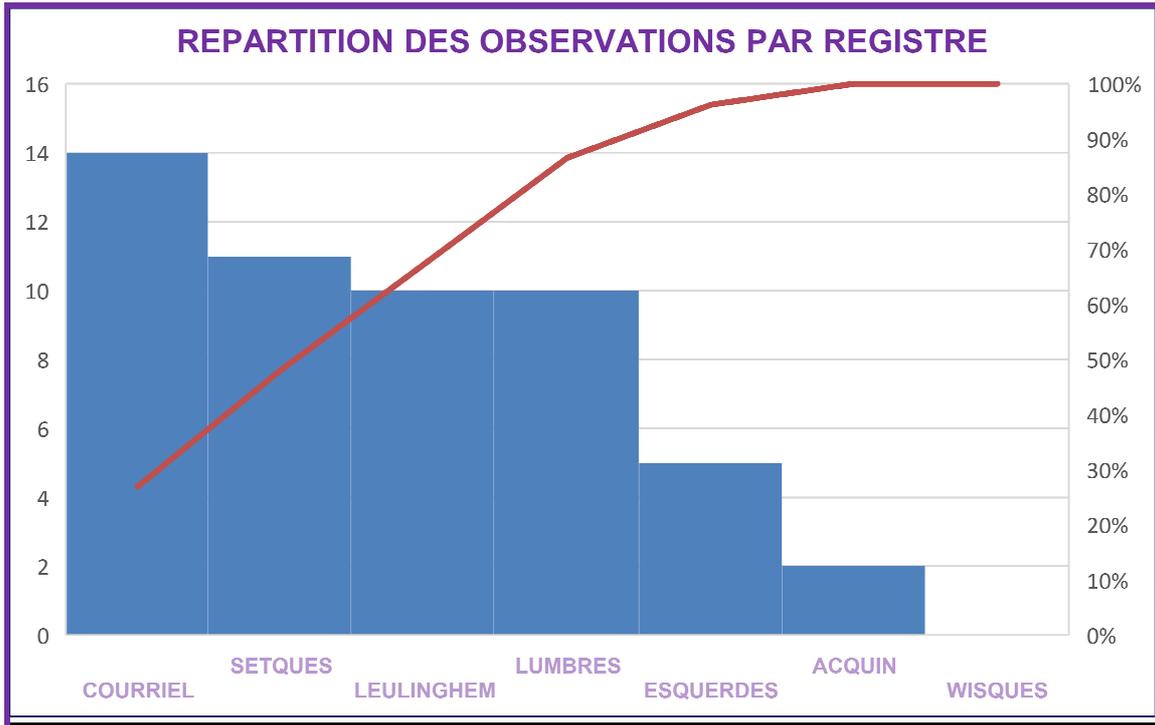
3- La logique concernant les expropriations proposées en compensation de la déforestation est différente de celle concernant les expropriations nécessitées par l'implantation des ouvrages du projet. A ce titre des propositions d'échange de terrain et de modifications ont été émises par certains propriétaires.

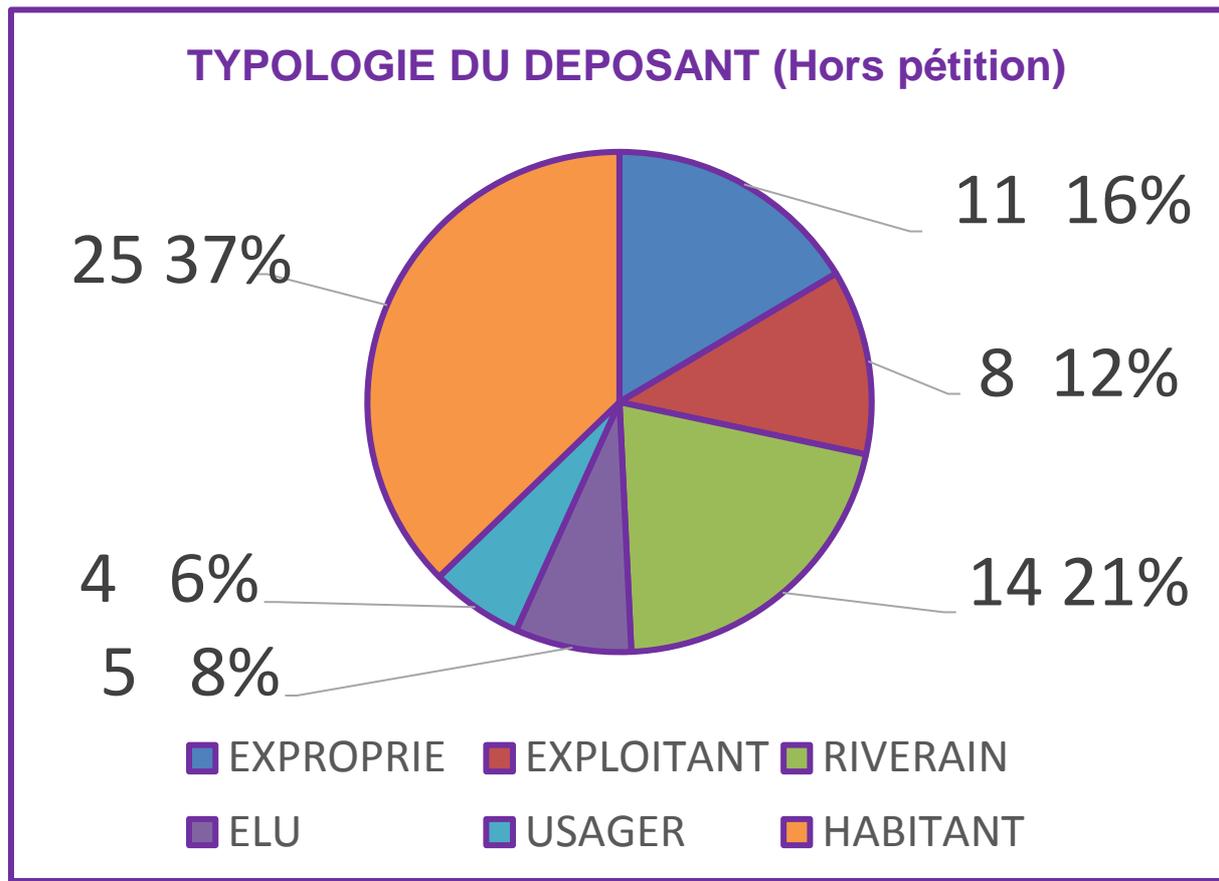
4- Les difficultés de déplacements durant la phase travaux.

Le nombre d'observations reçues est de 52 dont 4 courriers et une pétition (277 signataires à la clôture de l'enquête). Le nombre d'occurrences est de 264.

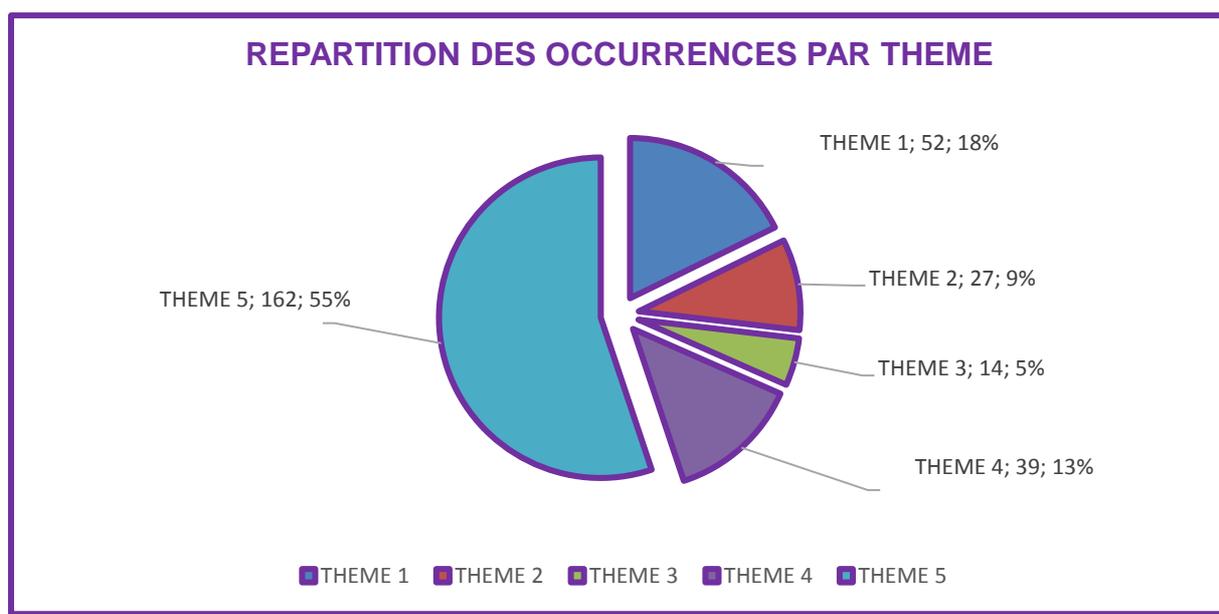
REGISTRE	NOMBRE							
	OBSERVATIONS	REMARQUE	OCCURRENCES					TOTAL
			THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	
ACQUIN	2	*	2	0	2	2	6	12
ESQUERDES	5	*	3	1	2	2	9	17
LEULINGHEM	10	*	6	7	2	10	28	53
LUMBRES	10	Dont 4 courriers	3	4	1	6	19	33
SETQUES	11	*	7	5	1	8	25	46
WISQUES	0	*	0	0	0	0	0	0
COURRIEL	14	Dont 1 pétition (277 signataires)	31	10	6	11	45	103
TOTAL	52		52	27	14	39	132	264

L'observation de Monsieur François DESCAMP qui a relayé la pétition mentionne explicitement avoir été signée par 277 personnes et soutenant les différents arguments **développés précédemment par lui-même** et s'opposant au projet de liaison RN42-A26.





Un déposant peut afficher plusieurs opinions à des titres différents (propriétaire, habitant, riverain, élu, etc.) dans la même observation ce qui explique que le nombre total de déposants est plus élevé que le nombre d'observations (51 hors pétition). Les riverains sont des habitants se positionnant explicitement dans une zone de proximité et qui expriment des craintes concernant des nuisances.



Il est à noter que deux observations sont parvenues hors procédure :

- la première reçue par courrier (LR avec AR), le 13 décembre 2021, 4 jours après la clôture de l'enquête au siège de l'enquête, mairie de Lumbres. Datée du 6 décembre 2021, elle émane de Madame Caroline GLUSZAK demeurant, 20 rue de Verdun à (62360) Condette. Le contenu est identique au courrier recommandé avec AR daté du 6 décembre 2021, d'une page de Monsieur Jérôme DAMBRICOURT, demeurant 55, Allée des Genévriers à (62152) Neufchâtel-Hardelot, enregistré le 9 décembre 2021 en observation 7 au registre de Lumbres ;
- la seconde, semble avoir été réceptionnée sur le site internet de la préfecture, sans passer par la procédure normale. Les moyens à ma disposition ne me permettent pas de connaître la date de dépôt mais la procédure n'a pas été respectée, la contribution m'ayant été transmise le 14 décembre 2021, 5 jours après la clôture des registres et de l'enquête. Futurs habitants de la rue de l'École à Setques, Mademoiselle VIVIER et Monsieur ZEGRE évoque la problématique du bruit à savoir : *« Dans le cadre de l'étude d'impact du projet, des calculs acoustiques ont été effectués. Les conclusions de ces calculs semblent indiquer que même en prenant en compte l'évolution du trafic routier, aucune modification significative ni de dépassement des seuils sonores réglementaires ne sont à craindre. Ainsi aucune protection acoustique n'est envisagée car « réglementairement » non nécessaire !!! N'était-ce pourtant pas l'occasion de profiter de la mise aux normes de la RN42 pour prendre en compte l'amélioration de l'environnement sonore pour les personnes habitant à proximité de cette route notamment pour les habitants de la rue de l'école à Setques ? On peut d'ailleurs se poser la question sur ce que serait le résultat des calculs acoustiques réalisés à cet endroit et donc du devenir du niveau sonore si un jour les arbres le long de la rue de l'école et de la RN42 venaient à disparaître ? »*

Bien que hors procédure, elles sont ainsi portées à la connaissance de la Sanef.

THEME 1 : DUP (52 occurrences) :

52 occurrences ont été recensées sur ce thème.

On note quelques avis positifs :

- globaux (rares) :

Remarques : dossier très positif pour ce secteur

Je ne suis pas contre ce projet mais je me demande s'il n'y a pas d'autres priorités.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

- ou partiels (un peu plus souvent exprimés) :

Par contre je suis favorable à la sortante et pénétrante à Lumbres.

Oui pour les nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de la RN42 diffuseur de Lumbres, car à une sortie, il faut aussi avoir une entrée : logique ! Mais non à l'addition des nouvelles voies autour du péage de Setques, trop de frais, trop d'emprise sur les terres, tout cas pour gagner 200m, et 2mn ????? à la rigueur : augmenter la capacité au péage ! personnellement j'ai vu 1 seule fois un bouchon, est-ce bien judicieux d'attribuer une telle enveloppe pour ce projet alors que d'autres routes et autoroutes sont surchargé TOUS les jours ????

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Nombre d'observations évoquent leur opposition à l'utilité publique sans véritablement justifier leur position sinon :

- qu'à résumer le projet en comparant un gain de temps de quelques minutes à un investissement de 65 millions d'euros HT :

Quelle en est l'utilité réelle ? Gagner deux minutes sur un trajet ?

Une commune sera sacrifiée pour gagner 1 mn 30 et le plaisir de brader 65 millions d'euros.

Encore des terres agricoles sacrifiées pour des raisons de circulation qui feront gagner 30 secondes aux automobilistes alors que le projet est évalué à 65 millions d'euros HT ;

Je souhaite faire part de mon opposition face au projet d'échangeur, en ma qualité d'habitant du Pays de Lumbres, et d'agriculteur. Ceci pour les raisons suivantes :

- Le coût pharaonique du projet présenté eu égard au contexte économique, sociale et sanitaire actuel. Il me semble que d'autres projets sont prioritaires.

Enfin, en fonction des arguments avancés par les inventeurs de ce projet, il serait juste de révéler le gain de temps et l'économie réels réalisés, afin de mesurer l'intérêt public authentique de ce projet disproportionné.

En regardant le projet, je trouve que celui-ci est :

- Un gaspillage financier

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

- Un gaspillage foncier
- Un gaspillage écologique

Je voudrais par là aussi chercher les motivations à ce contournement ?

Un gain de temps ? vous m'expliquerez combien de temps on peut gagner et pour combien d'usagers (65 millions € pour 30 à 40 s de gagner cela fait cher de l'heure). Par contre le temps perdu pour tous les usagers pendant les travaux ne sera pas compensé par celui gagné par les quelques usagers venant d'Arras et allant vers Boulogne. Il serait plus pertinent de finaliser la 2 x 2 voie jusque Boulogne, là il y a du temps et des accidents à gagner.

L'aménagement aurait pu être plus judicieux, un élargissement du pont autoroutier existant et une boucle pour les véhicules venant d'Arras, passer derrière ou dans la zone, cela nécessite peu de terrassement, moins cher, peu d'ouvrages d'arts et peu d'emprise agricole.

A cela vous nous proposez un projet coûteux, démesuré et défigurant

65 millions d'euros (vraiment !) pour une liaison qui n'est pas nécessaire. Ne pourrait-on pas investir cet argent dans un projet plus nécessaire ? N'y a-t-il pas de projet plus urgent ?

.../... Bref, tout ça pour bien peu de bénéfice.

Sur l'utilité publique, .../... Le coût du projet, l'expropriation des terres, l'impact sur l'environnement sont disproportionnés eu égard aux bénéfices prévus pour chaque usager (au mieux 1 minute en gain de temps). Ne pensez-vous pas que le montant d'un tel investissement pourrait-être utilisé plus utilement ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

- qu'à invoquer le contexte routier et l'impact sur les terres agricoles :

Je m'oppose au projet d'aménagement de la liaison A26 / RN 42 pour plusieurs raisons :

- la circulation automobile ne justifie aucunement ce nouveau tracé car peu d'embouteillages se produisent ;

Le rapport gain de temps/ coût est absurde. L'engorgement éventuel du trajet est estimé à 2045 ! Pourquoi faire des travaux de cette ampleur, et à ce coût aujourd'hui ? Certes la SANEF, porteur de projet, récupère une partie du réseau routier mais surtout elle proroge sa concession. L'intérêt économique passe donc avant le bon sens.

Pourquoi dépenser encore 65 millions ? .../...

Encore des terres agricoles prises aux agriculteurs, il y en a assez du bitume et du béton !

La circulation est fluide, il n'y a pas de perturbations !

En lisant le rapport d'enquête environnementale du 4 novembre 2020 sur ce projet, il est conclu qu'il n'y a aucune gêne de circulation même avec l'évolution du trafic, avant 2045. !!

Projet totalement inutile, il n'y a que quelques heures dans l'année où ça coince au rond-point de l'entrée de l'A26. Vous pouvez faire une entrée (une voie) supplémentaire à côté de la gare de barrière existante sans faire de gros travaux. Vous allez encore manger des terres agricoles.

Bonjour, ces travaux sont-ils nécessaires ? Jamais vu de bouchon A26 pour Boulogne. Faut-il manger des terres agricoles pour cela ? et les cours d'eau avec cet enrobé en plus ? NE SERT A RIEN.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Certaines observations développent néanmoins des argumentations plus structurées et/ou posent questions (en caractères gras) :

Les travaux, les matériaux, le transport de ces matériaux, les terrassements, le transport de la terre nécessaire pour le comblement de la dénivellation, le goudron, vont produire des gaz à effet de serre très importants, production dont il me paraîtrait nécessaire de quantifier et de comparer avec les

économies de carburants procurées par la réduction du temps pour chaque voiture, ce, sans oublier que le nombre de véhicules à combustion va diminuer rapidement compte tenu de la volonté des Pouvoirs Politiques pour des raisons de réchauffement de la Planète.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Sur cette voie, j'ai connu quelques ralentissements vers 17/18 heures dans la direction de Saint-Omer-Boulogne au niveau du Rond-Point permettant de prendre la direction de Paris et, ou, de celle de Setques, mais jamais aucun bouchon, et par ailleurs, je n'ai jamais connu de ralentissement dans la direction Boulogne-Saint Omer ou Boulogne-

Paris De plus, je n'ai jamais entendu parler d'un quelconque accident à ces Ronds-Points.

Apparemment, cet aménagement permettrait à chaque automobiliste de gagner 1 minute sur leur trajet. Un premier projet a été présenté, et revu suite à la demande des agriculteurs qui subissaient une emprise de terres agricoles importante.

Le nouveau projet apporte une diminution de l'emprise, ce qui est déjà un premier pas.

Mais je pense que les décideurs n'ont pas effectué de bilan prévisionnel économique et écologique.

J'aurai aimé vous faire part de mes observations à la permanence de Lumbres, mais compte tenu du nombre de personnes qui souhaitent vous rencontrer, j'ai préféré vous les livrer par courrier :

Economiquement :

Le coût projeté est de 65 millions d'Euros, et chaque automobiliste gagnerait 1 minute et permettrait de réduire une distance parcourue environ de 1 km (à 50 kms/Heure), permettant d'économiser, pour un salarié payé au SMIC 0,17€ pour son temps (10,48€/60mn) et 0,601€ pour ses frais de voiture (Barème Fiscal 2021, pour une 7cv), soit une économie de 0,771 €.

Le retour sur investissement se fera avec un passage de plus de 80 millions de voitures et si les décideurs ont choisi une durée de 10 ans, cela nécessite 8 millions de passages par an, soit près de 22 000 voitures par jour, et ce, que de voitures provenant de la direction de Boulogne-sur-Mer.

Ecologiquement :

Les travaux, les matériaux, le transport de ces matériaux, les terrassements, le transport de la terre nécessaire pour le comblement de la dénivellation, le goudron, vont produire des gaz à effet de serre très importants, production dont il me paraît nécessaire de quantifier et de comparer avec les économies de carburants procurées par la réduction du temps pour chaque voiture, ce, sans oublier que le nombre de véhicules à combustion va diminuer rapidement compte tenu de la volonté des Pouvoirs Politiques pour des raisons de réchauffement de la Planète.

Je n'oublierai pas l'artificialisation des sols occasionnée par ces aménagements et les conséquences hydrologiques pour les riverains, particuliers, agriculteurs et communes.

En conséquence, ce projet ne me paraît pas nécessaire car :

- l'aménagement actuel n'est pas dangereux,
- les économies réalisées par les automobilistes, les transporteurs ne permettront jamais de compenser le coût,
- écologiquement, il me paraît fortement négatif en gaz à effet de serre et augmente, encore, l'artificialisation des sols.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Je me permets dans ce courrier de vous expliquer le pourquoi de ce vote.

1- La RN 42 est l'axe Boulogne - Lille, la route la plus directe pour Boulogne, Paris étant l'A 16 ;

2- L'aménagement prévu ne prend en compte qu'une seule direction, l'augmentation du trafic ne se ferait-elle que pour cette direction ? alors que le contournement de Renescure et sa prolongation jusqu'à Hazebrouck est réclamé, au vu justement, de l'accroissement du trafic vers la métropole Lilloise et des pays du Nord-Est de l'Europe, on travaille au coup par coup.

3- Vu les réticences des élus, on a lié le projet de l'échangeur de la zone des Sars, à Lumbres, avec celui de Setques. Comme personne ne veut ou ne peut financer, cet échangeur que tout le monde souhaite, y compris nous-mêmes, les réticences seront vite levées. On appelle cela un détournement de démocratie, pour ne pas dire autre chose.

4- On va aménager, sur 5 Km, une chaussée que l'on va mettre aux normes autoroutières et à 110 km/h, pour la sécurité, on peut s'en réjouir, bien qu'il n'y ait pratiquement pas d'accidents, uniquement une centaine de mètres de ralentissement les dimanches soir de retour de plage en

été. Dix kilomètres plus loin, là où il y a des accidents graves, voire mortels, on va retrouver une chaussée à 1 x 2 voies à 70 km/h ; cherchez l'erreur !

5- Pour en revenir purement à notre commune, on va réaliser un immense ouvrage qui va franchir le rond-point actuel, défigurant ainsi totalement le paysage déjà durement touché à cet endroit, ensuite une succession de tunnels sera nécessaire pour maintenir l'accès des agriculteurs à leurs terres, le chemin de desserte réalisé pour éviter la descente des engins agricoles, lourds et encombrants, ainsi que les camions de betteraves par la rue de l'Ecole (rue en forte pente) sera supprimé, idem pour le quai qui sert de dépôt de betteraves. Ces équipements ont été réalisés pour la sécurité des riverains et des enfants de l'école et facilite le travail des agriculteurs, tout cela doit être respecté et maintenu. La barrière de péage sera plus haute et surtout plus proche des habitations, ayant pour conséquences une perception plus importante du bruit des véhicules (surtout des PL) lors de l'arrêt et du redémarrage de ceux-ci, sans parler de la pollution due aux accélérations.

6- Une des problématiques les plus importantes de ce dossier et sans aucun doute celle des inondations, une nouvelle fois on va imperméabiliser des surfaces très importantes, modifier des talus, en créer des nouveaux. L'intensité des pluies créera des ravinements, coulées de boue et affaissement, sans aucun doute. A cela, on nous répond « on va créer des bassins capables de récupérer la pluie cinquantenaire » au bout de quelques années les bassins ne sont plus entretenus, des arbres poussent dedans, certains ne servent à rien. Enfin une fois remplis, l'eau s'écoule où ? personne ne s'en préoccupe rien n'est fait, c'est aux communes de gérer ce problème, sans aucune aide, ni financière, ni logistique, ni technique. Il est très facile de construire et de dire qu'il n'y a aucun problème alors que le vécu prouve le contraire. Les inondations récentes en sont le témoignage. Si l'on regarde le long du tracé de la RN 42 et de l'autoroute, sur notre territoire, il y aura 9 bassins, sans compter 1 réservoir de digestat, résidu de l'usine de méthanisation de Quelmes situé de l'autre côté du pont de la RD 207. « Un spectacle magnifique » qui traduit bien qu'il y aura de gros problèmes d'eau et que l'on veut nous rassurer en créant ces bassins.

7- Des conséquences pour toute la population :

Les agriculteurs sont une nouvelle fois touchés, 15 hectares vont être réquisitionnés, plus 15 autres pour la zone « Porte du Littoral », soit 30 hectares dans ce secteur.

Les chasseurs vont voir leur territoire diminué, morcelé, le gibier chahuté de part et d'autre.

Les amoureux de la nature auront un paysage massacré, une partie du bois de Wisques détruit.

Pour tous, une dévalorisation des habitations, surtout les proches de cet éventuel équipement, un environnement détruit, des risques aggravés d'inondations.

En conclusion :

Il est évident que notre commune de 610 habitants va à elle seule supporter 80 % des nuisances de cet équipement. Comment faire comprendre cela ? un gain d'une minute et 30 secondes qui va coûter 65 millions d'Euros peut-il améliorer le quotidien d'un maximum d'habitants de notre région ? Personnellement, je pense connaître la réponse, mais je laisse aux personnes compétentes le soin d'y apporter la leur.

Le Conseil Municipal et moi-même espérons vivement que le bon sens sera de mise et que l'aménagement de l'échangeur de Lumbres pourra se faire mais que celui de Setques sera abandonné, car rien, mais vraiment rien ne justifie sa construction.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Un double projet où est noyé l'utilité d'un aménagement à la zone des Sars et l'inutilité d'un projet sur la commune de Setques. Plusieurs remarques sont à formuler pour ce projet.

Quelle est la fiabilité des études sur la fréquentation des véhicules ? Empruntant de façon régulière la RN42 et l'A26, un constat, jamais de difficulté de circulation.

Il est annoncé 65 millions d'euros d'investissement pour gagner environ une minute... la civilisation est si pressée qu'elle ne peut perdre une minute au profit des paysages et de la ruralité.

*Le projet présenté n'est pas descriptif puisqu'il est annoncé la mise en place d'un barreau, **quelle est la définition d'un barreau ?** un pont, une route complémentaire... le projet reste dans un brouillard volontaire. Lorsque les nouveaux résidents du chemin de la Bousquerie ont fait le choix de construction, c'était pour la tranquillité et éviter les nuisances. Le projet présenté ne repose en matière de bruit que sur de futiles études qui sont emmenées aux résultats souhaités. En complément du bruit viendra s'ajouter la poussière et nuisances des véhicules.*

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

La faune et la flore en seront plus que bouleversées ce qui va se traduire par un appauvrissement du milieu naturel et de la biodiversité.

Nous assistons à un bouleversement climatique, ce qui entraîne des pluies importantes. Lors des grosses pluies, l'eau et la boue se retrouvent au bas du chemin, cailloux sur la chaussée etc. Ajouter une bétonisation et quelques bassins de rétentions ne qu'augmenter les pluies. Un constat se pose aussi par le manque d'entretien des bassins par la SANEF, plusieurs communes sont implantées.

Dénaturation du paysage, abaissement de la qualité de l'air, destruction de la biodiversité, modification du ruissellement, nuisance sonore, pollution visuelle, commune sacrifiée, population sacrifiée, perte immobilière... pour un global de 65 millions et pour un gain d'une minute, votre projet n'est pas correct. Il convient d'abandonner la partie sur Setques pour vous consacrer à l'aménagement de la RN42 jusque Boulogne, oh combien plus utile. .../..

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Je souhaite apporter quelques commentaires sur le projet.

Premièrement, il est indiqué dans les différents documents que le projet est d'utilité publique. Je ne suis pas de cet avis :

Il est noté que le projet d'aménagement permettra de rendre plus lisible la circulation. Or, dans l'étude de trafic, il est constaté l'axe Boulogne-Arras, qui va gagner en lisibilité, ne représente que 22% du trafic. En revanche, l'axe principal Boulogne/Saint Omer, représentant lui, 78% du trafic, sera plus complexe et donc moins lisible : les usagers de cet axe devront prendre une sortie d'autoroute pour se rendre vers le premier rond-point. En cas d'oubli de sortie, ils seront obligatoirement dirigés vers le péage. Avec ce projet d'aménagement, la voie principale ne sera plus l'axe ouest-est mais l'axe ouest-sud. Cela ne rend donc pas plus lisible la circulation mais crée au contraire des situations dangereuses. De plus, il est expliqué que la création du nouveau barreau déchargera les giratoires actuels qui seront, à horizon 2055, surchargés. Ce constat se fait sur la base d'un prévisionnel d'évolution du trafic très largement surestimé (comme a pu le remarquer l'Autorité Environnementale). En effet, les prévisions d'évolution se basent sur le PIB avec une projection d'évolution de +1.9%/an jusque 2026.

De 2016 à 2020, le PIB ayant reculé de 0.26%/an en moyenne, il sera difficile d'atteindre +4.1% par an de hausse de PIB jusque 2026 pour atteindre les +1,9% sur l'ensemble de la période.

Par ailleurs, dans le document « projections de la demande de transport sur le long terme », il est noté que le trafic augmentera par rapport à 2016 (date du rapport) de 15% en 2030 et de 20 à 34% en 2050. Hors, lorsque l'on reprend vos prévisions de trafic, vous appliquez une hausse de 25% en 2030 et de 46% en 2055. Vos données sont donc très surestimées et la conclusion du rapport de trafic, basée sur ces données, est donc erronée : sans tenir compte du PIB, la réserve de capacité du giratoire ouest serait de 34% en 2025, 23% en 2030 et 16% en 2050. Si l'on ajoute à ce raisonnement, l'atteinte difficile du PIB prévisionnel de +4,1%/ an sur la période 2020-2026, le seuil de réserve de 20% ne sera donc pas atteint ne permet pas de dire que la création du barreau a un effet bénéfique sur la circulation

Enfin, le coût de ce projet rapporté au volume de véhicules et de gain de temps est disproportionné. En effet, le projet de liaison RN42 (ouest) A26 (sud) ne prendra à sa charge que 16% du trafic global du carrefour. Or le point sensible du giratoire ouest n'est que sur la voie sous l'A26. Seuls les usagers venant de Arras allant vers Boulogne ne vont plus y passer, ce qui ne représente que 7.5% de ce trafic soit 2815 véhicules à horizon 2055. En admettant que ce volume de véhicules soit juste, sur les 30 prochaines années, il y aura $2815 \times 365 \times 30 = 30$ millions de passage. Le coût des travaux est estimé à 65 millions d'euros. Sans compter les dépenses d'entretien, le coût par passage sera de 2.1€, soit 100 fois plus que le coût moyen du km d'autoroute (compris entre 2 et 17 centimes du km). En matière de ratio temps économisé vs coût du projet, le projet est sensé faire économiser une minute à chaque usager, ce qui correspond à une dépense revenant à 126€/h de temps économisé (à titre de comparaison, le salaire moyen français est de 18.1€).

Si la volonté publique est de réduire de façon significative la fréquentation des deux giratoires, c'est en s'attaquant au trafic le plus important qu'il faut commencer : l'axe Boulogne/Saint-Omer, qui représente 50% des volumes, soit 18700 véhicules journaliers à horizon 2055. Ainsi la création d'une voie de circulation directe d'une extrémité à l'autre des deux ronds-points aurait un impact bien plus significatif sur la fluidité du trafic

Deuxièmement, même si des efforts ont été faits sur le projet, l'emprise de surface agricole reste importante :

En dehors du nouveau barreau, il y a un projet d'agrandissement et déplacement de deux bassins

existants (chemin d'Acquembronne et route de Quelmes-D207).

Avant toute chose, ces bassins n'ayant jamais débordé et le passage de route nationale à autoroute n'entraînant pas d'artificialisation de terre supplémentaire (ou de façon très négligeable), il n'y a donc pas de nécessité de les agrandir.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Ma question principale est la suivante : la création d'une voie de liaison entre l'A26 Sud et la RN42 en tracé neuf est-elle réellement nécessaire ?

Ce projet est financé en partie par de l'argent public et son intérêt général n'est, selon moi, pas démontré. Les gains de temps, de sécurité et de clarté proposés par le futur projet ne sont pas convaincants vis-à-vis du coût global du projet et de ses impacts (environnement, agriculture).

Le giratoire n'est actuellement jamais saturé et il me semble que les hypothèses de trafic futures sont utilisées de manière inconstante dans le rapport et sont très incertaines (cf. incertitudes des valeurs annoncées).

La population locale est largement opposée à ce projet (cf. bilan de la concertation). L'intérêt pour la SANEF est évident. L'intérêt général ne l'est pas.

L'avis des collectivités territoriales principalement concernées manque : cc du pays de Lumbres, Commune d'Acquin-Westbécourt, Commune de Lumbres, Commune de Setques. Le conseil municipal d'Esquerdes émet un avis défavorable, et précise que le dossier a été envoyé tardivement. Cette phase de concertation et d'information des collectivités ne s'est donc pas déroulée convenablement.

D'autres entités s'interrogent sur l'utilité du projet, notamment la commission locale de l'eau. La commune de Wisques émet un avis défavorable.

Les modifications apportées au projet après concertation ne changent en rien la question soulevée par de nombreux habitants et collectivités sur l'utilité de cet aménagement.

L'étude d'impact est pilotée par la SANEF. Une plus grande indépendance de cette étude serait souhaitée.

Après lecture du dossier, une question subsiste. L'ambition de long terme est-elle de transformer la RN42 aujourd'hui gratuite en une autoroute payante ?

Il me semble qu'une étude plus approfondie et indépendante sur les coûts et bénéfices de ce projet est à mener avant d'aller plus loin dans la réalisation de la liaison entre l'A26 Sud et la RN42.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Est-ce que l'objectif de ce projet inutile n'est pas de relier Boulogne à Saint-Omer et que cet axe devienne payant un jour ? Engagez-vous à ce que ce ne soit jamais payant !!!!

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Enfin, une compensation de terre doit être également envisagée comme la loi le prévoit dans une telle situation d'expropriation d'utilité publique.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

THEME 2 : nuisances et risques **(Bruit et air, pollution visuelle, inondation, phase travaux)** **(27 occurrences) :**

Ce thème traite des items liés au :

- bruit, air,
- pollution visuelle,
- inondation,
- phase travaux.

Les risques liés à l'inondation exacerbés par les défaillances constatées des ouvrages actuellement en service représentent la moitié des occurrences de ce thème.

Item 1 : le bruit, l'air (7 occurrences) :

Demande à ce que le projet d'échangeur soit correctement intégré à l'environnement et fasse l'objet de peu de nuisances sonores et visuelles.

Je crains des nuisances sonores ainsi que l'écoulement des eaux pluviales pour la commune de Setques.

La pollution que ça va encore apporter (air, sonore, lumineuse).

Les nuisances sonores que nous allons vivre au quotidien avec de plus en plus des vents orientés nord-est, où nous entendons les véhicules comme s'ils passaient à notre porte.

Le projet présenté ne repose en matière de bruit que sur de futiles études qui sont emmenées aux résultats souhaités. En complément du bruit viendra s'ajouter la poussière et nuisances des véhicules. Nous assistons à un bouleversement climatique, ce qui entraîne des pluies importantes. Lors des grosses pluies, l'eau et la boue se retrouvent au bas du chemin, cailloux sur la chaussée etc. Ajouter une bétonisation et quelques bassins de rétentions ne qu'augmenter les pluies. Un constat se pose aussi par le manque d'entretien des bassins par la SANEF, plusieurs communes sont implantées.

Dénaturation du paysage, abaissement de la qualité de l'air, .../... modification du ruissellement, nuisance sonore, pollution visuelle, commune sacrifiée, population sacrifiée,

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 2 : la pollution visuelle (5 occurrences) :

Demande à ce que le projet d'échangeur soit correctement intégré à l'environnement et fasse l'objet de peu de nuisances sonores et visuelles. »

On va réaliser un immense ouvrage qui va franchir le rond-point actuel, défigurant ainsi totalement le paysage déjà durement touché à cet endroit,

Les amoureux de la nature auront un paysage massacré, une partie du bois de Wisques détruit.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 3 : l'inondation (13 occurrences) :

Je crains des nuisances sonores ainsi que l'écoulement des eaux pluviales pour la commune de Setques.

Des surfaces qui vont venir inonder le village.

Leulinghem en fait la triste expérience avec des inondations sur la place de l'église suite au non entretien du bassin de Quelmes.

Des ha de terres qui vont être bétonnés, goudronnés et après on se plaint d'être inondé. Cette année, des endroits qui ne l'avaient jamais été se sont retrouvés sous l'eau.

Pour tous, une dévalorisation des habitations, surtout les proches de cet éventuel équipement, un environnement détruit, des risques aggravés d'inondations.

Le chemin de desserte réalisé pour éviter la descente des engins agricoles, lourds et encombrants, ainsi que les camions de betteraves par la rue de l'Ecole (rue en forte pente) sera supprimé, idem pour le quai qui sert de dépôt de betteraves. Ces équipements ont été réalisés pour la sécurité des riverains et des enfants de l'école et facilite le travail des agriculteurs, tout cela doit être respecté et maintenu. La barrière de péage sera plus haute et surtout plus proche des habitations, ayant pour conséquences une perception plus importante du bruit des véhicules (surtout des PL) lors de l'arrêt et du redémarrage de ceux-ci, sans parler de la pollution due aux accélérations.

Une des problématiques les plus importantes de ce dossier et sans aucun doute celle des inondations, une nouvelle fois on va imperméabiliser des surfaces très importantes, modifier des talus, en créer des nouveaux. L'intensité des pluies créera des ravinements, coulées de boue et affaissement, sans aucun doute. A cela, on nous répond « on va créer des bassins capables de récupérer la pluie cinquantenaire » au bout de quelques années les bassins ne sont plus entretenus, des arbres poussent dedans, certains ne servent à rien. Enfin une fois remplis, l'eau s'écoule où ? personne ne s'en préoccupe rien n'est fait, c'est aux communes de gérer ce problème, sans aucune aide, ni financière, ni logistique, ni technique. Il est très facile de construire et de dire qu'il n'y a aucun problème alors que le vécu prouve le contraire. Les inondations récentes en sont le témoignage. Si l'on regarde le long du tracé de la RN 42 et de l'autoroute, sur notre territoire, il y aura 9 bassins, sans compter 1 réservoir de digestat, résidu de l'usine de méthanisation de Quelmes situé de l'autre côté du pont de la RD 207. « Un spectacle magnifique » qui traduit bien qu'il y aura de gros problèmes d'eau et que l'on veut nous rassurer en créant ces bassins. Des conséquences pour toute la population :

Les agriculteurs sont une nouvelle fois touchés, 15 hectares vont être réquisitionnés, plus 15 autres pour la zone « Porte du Littoral », soit 30 hectares dans ce secteur.

Les chasseurs vont voir leur territoire diminué, morcelé, le gibier chahuté de part et d'autre.

Pour construire des bassins qui ne seront jamais curés, exemple celui de Quelmes qui inonde notre village lors des grosses pluies !

Je n'oublierai pas l'artificialisation des sols occasionnée par ces aménagements et les conséquences hydrologiques pour les riverains, particuliers, agriculteurs et communes.

On aura beau avancer, en prétexte, la création de bassins de rétention, le mal sera fait irrémédiablement et dans l'avenir, on mettra les regrets coutumiers : « Si l'on avait su » alors que l'on savait par expérience.

Danger pour l'école, sortie des riverains, pollution, risque d'inondation,

Sur le ruissellement de l'eau lors de fortes pluies, avec le réchauffement climatique prévu dans les prochaines années, les pluies torrentielles seront de plus en plus fréquentes.

Le village de Setques est situé en contre-bas du projet et, récolte déjà les ruissellements des eaux non gérés de l'A26. Nous sommes propriétaires des terrains situés en bordure ou à proximité de l'Aa et sommes depuis régulièrement inondés. Augmenter l'emprise au sol aura tendance à amplifier le

phénomène malgré le réaménagement des bassins.

Sans compter la pire des conséquences + pollution, l'aggravation certaine des inondations suite à la modification des reliefs ?

Et surtout aussi, le ruissellement des eaux avec tout ce béton qui va être apposé, en exemple, le bas du village recevait les eaux boueuses qui descendaient jeudi 4 novembre lorsque nous avons eu un gros épisode de pluie.

Dans la zone des prés d'en bas et de la place en plus des eaux de ruissellements lors des fortes pluies nous sommes affectés par de nombreuses remontées de la nappe phréatique. Certes nous sommes situés d'un côté les talus calcaires très aquifères d'où une classification en zone rouge sur la trame du PPRi, et de l'autre un mauvais entretien des bassins de rétention de la rocade. Ne parlons pas de l'évacuation vers la rivière des eaux qui se sont infiltrées de ces bassins après épurement des polluants, les fossés sont mal entretenus, inexistantes ou même supprimés. Il est clair que si toutes les précautions ne sont pas prises en compte d'autant que les événements climatiques ne devraient pas s'améliorer suite au réchauffement climatique, nous allons vers de nouvelles catastrophes.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 4 : la phase travaux (4 occurrences) :

Date de début de travaux ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Le paysage va ressembler à quoi, avec de tels ouvrages et le trafic fortement impacté pendant toute la période des travaux.

« Une nouvelle fois notre commune va subir des travaux gigantesques qui vont détruire notre paysage, créer des désordres topographiques très importants qui vont aggraver de façon très prononcées les inondations et coulées de boue.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'aménagement de la liaison RN 42 – A 26, je tiens à porter à votre connaissance les observations et demandes suivantes :

La réalisation de certaines phases de travaux pourrait conduire à reporter du trafic sur différentes sections de routes départementales non conçues pour le supporter. Par précaution, il est demandé qu'un état des lieux du réseau susceptible d'être impacté soit réalisé avant le démarrage du chantier. Toute dégradation anormale constatée en cours de travaux ou à l'issue de ceux-ci devra faire l'objet des réparations nécessaires aux frais du maître d'ouvrage du projet. En outre, les services du Département devront être étroitement associés à l'élaboration du dossier d'exploitation sous chantier. 2-La fermeture de la RD 208E1 pendant la réalisation des travaux de construction de son franchissement devrait générer un report de trafic conséquent sur la RD 212. Les traversées de WIZERNES et de WISQUES, avec une chaussée étroite et très sinueuse, seront fortement impactées. Afin de réduire l'insécurité qui pourrait en résulter, le maître d'ouvrage du projet devra prendre toutes les dispositions pour maintenir autant que faire se peut la circulation sur la RD 208E1.

Au vu de l'attractivité de la zone commerciale des Sars, il est souhaitable que les travaux prévus sur le diffuseur avec la RD 225 prennent en compte la sécurisation des liaisons douces dans la traversée des deux giratoires.

Lors des phases ultérieures de définition et de réalisation du projet, la SANEF devra obtenir auprès des services du Département une validation technique des documents relatifs aux routes départementales. Dans le cadre de cette instruction, les caractéristiques de certains ouvrages pourront devoir faire l'objet d'ajustements

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

THEME 3 : environnement (Prise en compte) (14 occurrences) :

Le monde vivant et notre humanité avec son cortège d'espèces animales et végétales sont partout menacés.

L'artificialisation des sols, en détruisant les habitats naturels et les continuités écologiques, constitue une des principales causes de l'érosion massive et rapide de la biodiversité.

Ainsi, chaque année, c'est près de 65 000 hectares qui sont artificialisés en France, soit en moyenne la superficie d'un département tous les 8 ans.

Ces espaces perdent ainsi toutes leurs fonctions écologiques et biologiques et leur potentiel agronomique.

Le projet portant sur l'aménagement entre la RN45 et l'A26 va de nouveau favoriser le transport routier en le fluidifiant et ainsi accentuer le rejet de CO2 ans l'atmosphère.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Je suis contre ce projet d'aménagement A26/RN42. Ce projet va à l'encontre des enjeux écologiques actuels et futurs. Une nouvelle fois, il est question d'un projet dont l'utilité publique pose question par rapport aux coûts environnementaux. Artificialiser plusieurs hectares, probablement des dizaines au vu des emprises, de manière définitive dans le seul but de faire gagner 1 minutes 30 secondes aux utilisateurs est-il acceptable ? Je pense que non comme tant d'autres. En tant qu'utilisateur très régulier de ces échangeurs, je n'ai jamais (non jamais) vu d'embouteillage à ces endroits. L'argument de « fluidifier et sécuriser le trafic » est donc totalement aberrant. En plus des surfaces agricoles perdues, le projet va significativement impacter des habitats à fort intérêt écologique qu'il paraît illusoire de compenser (Hêtraies calcicoles d'intérêt communautaire par exemple) et des espèces, soit par destruction d'habitats soit par l'ajout d'un obstacle supplémentaire à leurs déplacements.

De manière plus précise, sur le plan écologique :

- La transplantation d'orchidée, à fortiori patrimoniale est vouée à l'échec. Les retours d'expérience vont dans ce sens et comment la SANEF peut garantir le succès de cette mesure ? Elle a l'obligation de résultats. Peut-elle affirmer la réussite de la transplantation de 4 pieds d'Ophrys insectifera, 5 d'Ophrys anthropophora (très rare et vulnérable), etc., par quelle mesure de suivi ? **
- Idem pour 1 Anacamptis pyramidalis ? 1850 Dactylorhiza fuchsii ? etc. **
- Comment SANEF peut justifier le passage d'un niveau d'impact « fort » à « très fort » selon les espèces à un niveau « faible » voire « négligeable » en impact résiduel malgré la destruction des individus ? La création d'habitats favorables est une mesure de COMPENSATION et non de réduction. Il s'agit là d'une erreur manifeste. Les impacts résiduels restent donc à un niveau significatif si on tient compte des mesures d'évitement et de réduction (hors mesures de compensation qui sont présentées a posteriori).*

Les mesures compensatoires apparaissent ainsi dérisoires : 6500 m² de pelouses et 1,4 ha de boisements ... C'est totalement aberrant puisque ces 6500 m² de pelouses seront créés de toute manières (talus autoroutier) et gérés. L'entretien courant des talus autoroutiers est déguisé en mesures compensatoires ...

De plus, il est fait mention de compensation de 1,4 ha de boisements mais dans combien d'années le boisement compensatoire aura-t-il les mêmes fonctionnalités pour la faune et la flore que les boisements détruits. D'ici 30, 40 ans ? Et en attendant ?

** Il est indiqué en MAO2 pour la transplantation d'espèce végétale protégée qu'il n'y a pas de garantie de pérennité. Donc le maître d'ouvrage propose une mesure extrêmement délicate et qui met en péril des populations locales d'espèces rares et menacées et il n'y a aucun engagement de résultat, ni même de suivi proposé. Les mesures ne sont clairement pas à la hauteur de l'enjeu.*

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Demande à ce que le projet d'échangeur soit correctement intégré à l'environnement

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Pont de gibier : par courrier entre la SANEF et moi daté de mai 2017, dont vous trouverez la pièce jointe, je demandais d'envisager la création de deux passages aériens pour faciliter le déplacement des grands animaux. Monsieur LECIGNE m'a répondu qu'il n'était pas envisagé de réaliser de passage pour la faune. Toutefois je réitère ma demande du fait qu'en 1980 ce type d'ouvrage n'était pas considéré comme important. Cette demande est donc à considérer comme une mise à jour.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

La faune et la flore en seront plus que bouleversées ce qui va se traduire par un appauvrissement du milieu naturel et de la biodiversité.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Par ailleurs, concernant le projet de reforestation de surface agricole, l'impact environnemental est neutre comparativement au maintien d'une surface agricole. Un ha de culture capte 22 t de CO2 annuellement. Un ha de forêt capte de 11 à 37 t de CO2 annuellement (en fonction de l'Age et de la croissance de la forêt). Une pelouse (assimilée au bas-côté de route) capte 11 t de CO2 annuellement. Ainsi, les compensations de type boisement, sur terre agricole n'offrent pas d'avantage d'atout écologique puisque qu'en moyenne la quantité de CO2 captée sera identique.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

L'étude d'impact est pilotée par la SANEF. Une plus grande indépendance de cette étude serait souhaitée.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

THEME 4 : expropriation
**(Accès aux propriétés, échange de parcelles pour compensation de
reboisement, modification d'implantation des ouvrages)**
(39 occurrences) :

Ce thème traite des problématiques liées :

- aux accès aux propriétés,
- aux propositions d'échanges de parcelles pour compensation de reboisement,
- aux propositions de modification d'implantation des ouvrages,
- au montant des indemnités,
- aux dispositions diverses relatives aux indemnités,
- demandes d'emprise totale.

On constate un certain nombre de redondance dans les observations déposées concernant ce thème.

Item 1 : accès aux propriétés (7 occurrences) :

On est exploitant de la ZA34. Pour l'instant on a un accès par la route de Wisques qui va être supprimé. Quelle est la solution retenue pour remplacer cet accès ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Qu'en sera-t-il du chemin desserte agricole qui longe aujourd'hui la RN42 direction Boulogne ainsi que le dépôt qui sert de quai à betteraves pour les agriculteurs ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

*Quand sera-t-il de la gestion des délaissés pour ce projet (gestion des ravageurs, broyage, entretien...)
Quand sera-t-il du « Quai agricole » situé stratégiquement pour les agriculteurs du secteur ?
Quand sera-t-il du chemin acheté par la SANEF à la commune de Setques ? Serait-il maintenu ? Les exploitants pourront-ils rejoindre leurs parcelles en empruntant l'ouvrage sous la rocade ?
L'extension de cet ouvrage (buse) sera-t-elle réfléchié pour permettre aux engins avec de grands empattements de passer convenablement en longueur et en hauteur ?
Quand sera-t-il pendant les travaux éventuels du passage pour nos travaux de semis, entretiens, moissons, arrachages et transports (silo de betteraves par exemple ?)*

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Les aménagements sont à surveiller, le maintien des chemins pour l'accès aux champs, faire attention à la hauteur des ponts, à garder les mêmes dimensions de la traversée sous la RD942, gérer les écoulements des eaux pluviales : les champs ne sont pas des déversoirs,

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Locataires de la parcelle ZE29 de Lumbres expropriée qui prévoit de le priver de 2,5 ha, la partie restante de la parcelle devenant sans accès et incultivable,

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

On va réaliser un immense ouvrage qui va franchir le rond-point actuel, une succession de tunnels sera nécessaire pour maintenir l'accès des agriculteurs à leurs terres,

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Le chemin de desserte réalisé pour éviter la descente des engins agricoles, lourds et encombrants, ainsi que les camions de betteraves par la rue de l'Ecole (rue en forte pente) sera supprimé, idem pour le quai qui sert de dépôt de betteraves. Ces équipements ont été réalisés pour la sécurité des riverains et des enfants de l'école et facilite le travail des agriculteurs, tout cela doit être respecté et maintenu.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 2 : propositions d'échanges de parcelles pour compensation de reboisement (5 occurrences) :

Monsieur François MIZON propose à la Sanef une offre de reboisement compensateur, en remplacement de l'expropriation de la parcelle de Monsieur DEMENNEVILLE exploitée par Monsieur LEJEUNE.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Proposition de remplacer la parcelle ZA39 rue de Wisques expropriée par la parcelle ZA 70 complétée éventuellement de la parcelle ZA75 et rappellent la proposition de Monsieur MIZON

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

L'emprise des parcelles, ZB 125 qui est boisée, ZB 129, ZB 194, pourrait être abandonnée au profit des parcelles ZB 212 et ZB 201 qui ne sont pas exploitées.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Parcelle ZA 34, commune d'ESQUERDES : concernée par ce projet, cette parcelle était attenante au Bois de WISQUES avant le remembrement de 1980. Elle est maintenant située de l'autre côté de l'autoroute par rapport au Bois de Wisques et appartient à l'indivision de Monsieur Claude DAMBRICOURT, également copropriétaire du Groupement Forestier de Wisques. La Famille de Monsieur DAMBRICOURT serait intéressée à ce que cette parcelle puisse être échangée avec une partie de la parcelle ZA39 pour être à nouveau attenante au Bois de Wisques.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Je tiens à attirer votre attention sur la parcelle ZA34 commune d'ESQUERDES, parcelle qui appartient en indivision à ma Famille depuis le décès de Monsieur Claude DAMBRICOURT. Cette parcelle d'une surface de 3 ha 01 a 20 ca sera amputée dans le cadre de ce projet de 55 a 77 ca.

Je vous propose au nom de l'indivision Claude Dambricourt d'étudier la possibilité de faire un échange avec une partie de la parcelle ZA 39 qui se trouve de l'autre côté de l'autoroute afin de nous permettre d'être à nouveau limitrophe avec le Bois de WISQUES. En effet, suite au remembrement de 1980 dû à l'implantation de l'autoroute, cette parcelle qui était limitrophe au Bois de WISQUES a été déplacée de l'autre côté de l'autoroute. Cette demande est donc logique et légitime du fait que nous sommes également copropriétaire du GROUPEMENT FORESTIER DE WISQUES. Nous vous précisons que dans le cas où notre demande aboutirait, nous avons le projet à court ou moyen terme de boiser cette parcelle en concertation avec le plan de gestion du Groupement Forestier de WISQUES.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 3 : propositions de modification d'implantation des ouvrages (5 occurrences) :

Locataires de la parcelle ZE29 de Lumbres expropriée qui prévoit de le priver de 2,5 ha, la partie restante de la parcelle devenant sans accès et incultivable, se posent la question de l'utilité des bassins (pourquoi ne pas réhabiliter les bassins existants) et souhaitent en tout état de cause que ceux-ci soient implantés plus bas et retrouver surtout une surface équivalente à cultiver.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Dans l'hypothèse où le projet d'agrandissement de ces bassins serait maintenu, il est à minima possible d'optimiser leur localisation pour limiter l'emprise agricole :

- Le bassin situé chemin d'Acquembronne pourrait être agrandi dans sa localisation actuelle, et ne créerait pas de parcelle enclavée ;

- La position du bassin D207 pourrait être déplacée sur le bassin existant et à l'ouest de celui-ci sans reprendre de terre agricole et sans nuire à la flore sauvage.

Concernant le 3ème bassin en projet au nord de la D208, sa localisation pourrait être améliorée en le déplaçant de l'autre côté de la voie dans un délaissé, qui de surcroît est un trou actuellement. Cela permettrait aussi de générer moins de déplacements de terre, et ce, d'autant plus que les volumes de terre à apporter sont colossaux (230 000 m3).

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain.

Ce bassin aurait une emprise de 6 000 m² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m² ne sert à rien car jamais entretenu et toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute...

Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en diminuant sa capacité.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussée il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communale. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 4 : montant des indemnités (3 occurrences) :

A combien s'élèvera le montant des terres expropriées ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Combien sera indemnisé l'exploitant qui cultive la parcelle pour le manque à gagner ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Y a-t-il une compensation de terre prévue comme la loi le précise dans une telle situation d'expropriation d'utilité publique ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 5 : dispositions diverses relatives aux indemnités (5 occurrences) :

Parcelle engagée dans la PAC (Politique Agricole Commune). Comment serons-nous indemnisés si pénalité en cours d'année ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Parcelle engagée en MAEC (Mesure Agro Environnementale). Comment serons-nous indemnisés si pénalité ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Parcelle ZA 132 commune d'ESQUERDES : cette parcelle appartenait à l'ancienne poudrière d'ESQUERDES pour ses essais de poudre et s'appelait « le tir à canon ». Elle est totalement close et a une caractéristique unique de terrain et de construction. Elle avait été en partie amputée en 1980 par l'implantation de l'autoroute et le sera à nouveau. En conséquence sa caractéristique ne présentera plus aucun intérêt vu la partie qui sera encore amputée. Il faudra probablement démolir le mur d'enceinte et reboucher le trou en forme de V.

Nous demandons à être indemnisé en récupérant du foncier agricole attenant au bois, foncier qui aura la vocation à être replanté en arbres forestiers. Nous pensons à la partie « Création d'espaces boisés » de la parcelle ZA39 qui semble avoir une surface de 1 ha 59 a. Nous sommes prêts à y participer financièrement en fonction de la surface qui pourrait nous être attribuée. A noter que le GROUPEMENT FORESTIER DE WISQUES a pour unique vocation la gestion de parcelles boisées.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Avoir un prix au cours actuel, raisonnable. Nous avons signé un compromis de vente très bien rémunérer qui a été annulé par le PLUi.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Y a-t-il une compensation de terre prévue comme la loi le précise dans une telle situation d'expropriation d'utilité publique ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Item 6 : demandes d'emprise totale (2 occurrences) :

Sur la parcelle ZB216 il ne restera plus que 6000 m² exploitable après emprise. Y a-t-il un aménagement parcellaire prévu ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

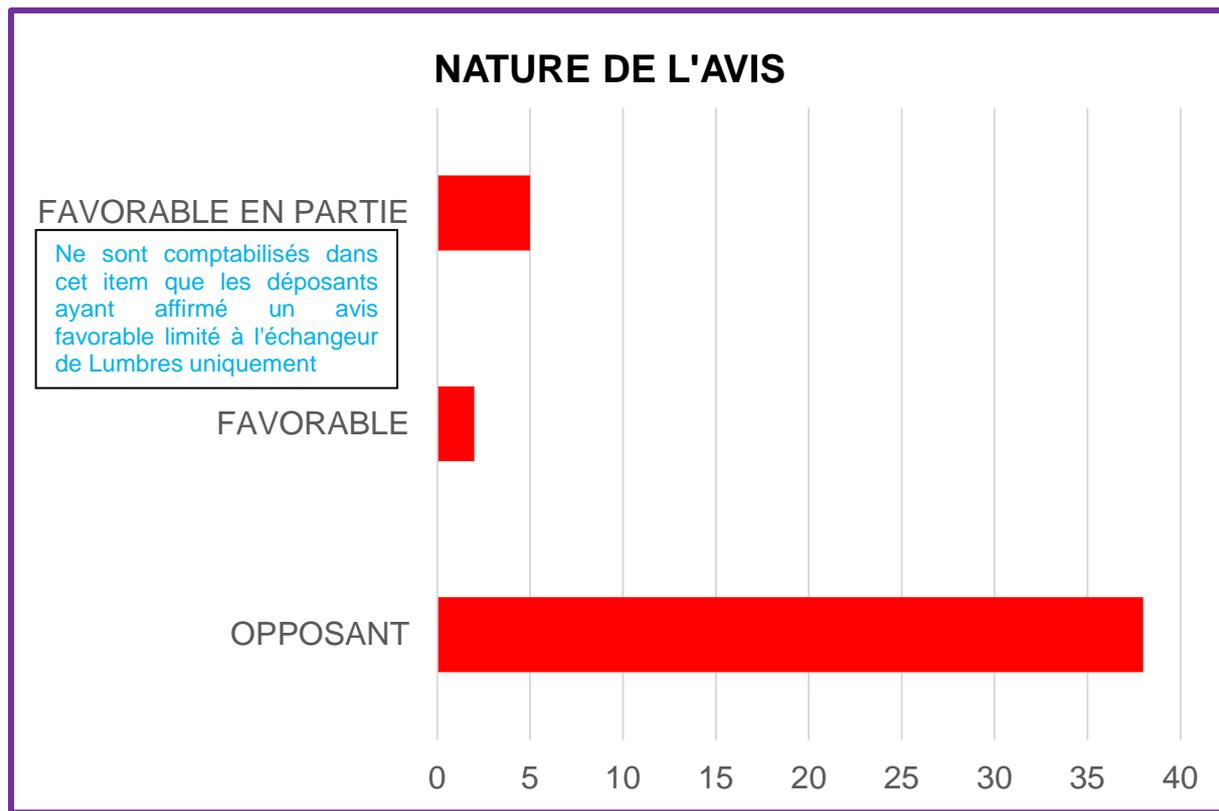
Pourquoi la parcelle ZA68 sur ESQUERDES de 890 m² a une emprise par le projet de 843 m² ? Comment puis-je continuer à cultiver sur les 47 m² restant ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

THEME 5 : divers
(Avis favorables et oppositions au projet, propositions)
(132 occurrences) :

Ce thème recueille la moitié des occurrences exprimées (132 sur 264).

Les avis formellement exprimés sont au nombre de 45 qui se répartissent comme suit :



Des questionnements, évoqués par ailleurs, qui s'expriment de manière récurrente :

- sur la pérennité de la gratuité de l'ouvrage :

Enfin, on ne peut que s'interroger sur la promesse de la gratuité de la section par l'Etat et la SANEF. Personne n'est dupe, la SANEF n'a pas pour vocation la philanthropie.

Que se passera-t-il dans quelques années, nous paierons pour aller à Boulogne !

Après lecture du dossier, une question subsiste. L'ambition de long terme est-elle de transformer la RN42 aujourd'hui gratuite en une autoroute payante ?

[Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :](#)

- sur l'entretien des ouvrages actuels :

Avant de faire ces travaux et créer de nouveaux bassins, la Sanef devrait entretenir les bassins existants en particulier celui de Quelmes qui déborde régulièrement et dont l'eau inonde la place de l'église à Leulinghem, les dirigeants de la Sanef sont parfaitement au courant ;

A ce jour, les bassins de rétention d'eau gérés par la SANEF sont soit entretenus mais réduits et n'assument plus leur rôle de tampon (Cf Chemin charrettes à Leulinghem), ou non entretenus et génèrent des inondations régulières (Cf Centre village Leulinghem). Avant de vouloir créer de nouveaux bassins (+ de 6000 m2 entre autres), que la Société d'autoroute gère correctement ceux existants.

Commencez par entretenir le réseau existant.

Il faudrait peut-être commencer par entretenir vos autoroutes : clôtures et bassins.

Est-ce que l'objectif de ce projet inutile n'est pas de relier Boulogne à Saint-Omer et que cet axe devienne payant un jour ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

- la dépréciation des biens :

*La valeur de nos maisons va être sous-évaluée avec une 2*2 voies à 200 mètres à vol d'oiseau.*

Dévaluation des biens immobiliers situés près de la zone de projet ;

Perte immobilière ;

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

- la régularité de la procédure :

L'avis des collectivités territoriales principalement concernées manque : cc du pays de Lumbres, Commune d'Acquin-Westbécourt, Commune de Lumbres, Commune de Setques. Le conseil municipal d'Esquerdes émet un avis défavorable, et précise que le dossier a été envoyé tardivement. Cette phase de concertation et d'information des collectivités ne s'est donc pas déroulée convenablement.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Les demandes exprimées :

Qu'en sera-t-il de la buse sous la RN42, sera-t-elle rallongée, je pense que oui, mais quelle sera sa hauteur en entrée et sortie ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Toutefois si le projet devait voir le jour, le Conseil Municipal demande à ce que le prolongement de la buse sous la rocade soit à la même hauteur qu'actuellement pour le passage des engins agricoles. Il est également demandé que le dépôt qui sert de quai à betteraves situé près des bassins du Département soit maintenu ainsi que le chemin qui longe la rocade pour la desserte des terres agricoles, ceci afin que les agriculteurs ne soient pas obligés de passer par le centre de Setques car la route est abrupte et dangereuse pour les camions et engins agricoles, de plus l'école est située sur cette route.

Savoir si le dépôt sera maintenu ainsi que le chemin qui passe sous la rocade.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Merci de prévoir une réhabilitation des parcelles agricoles voisines à la zone objet des travaux de création de la nouvelle sortie de la A26 vers la RN42.

La parcelle ZC 25 sur la commune de Setques était, avant remembrement, louée à une entreprise d'extraction de "cailloux" et aussi à un cultivateur, l'entreprise en question n'a jamais procédé à la remise en état, le cultivateur n'a jamais été indemnisé. Lors de la création de la A26, l'entreprise BEUGNET a procédé au comblement et au nivellement des carrières sans apport de terre végétale.

En tant que locataire de cette parcelle pendant près de quarante ans, je n'ai jamais réussi à la faire remettre en état, je n'ai obtenu que de vagues promesses des aménageurs du territoire qui a pourtant fait l'objet de lourds travaux (A26, RN42, Porte du littoral).

Des hectares de terre végétale ont été décapés, jamais un mètre cube de ces terres végétales n'est arrivé sur la parcelle pour réparer les dommages engendrés pour extraire quelques matériaux.

Je rappelle que la commission de remembrement avait classé ces carrières en terres agricoles !

J'ai encore les photos aériennes de ces carrières ainsi que des documents notariés et cadastraux pour vous montrer l'ampleur des dommages.

Aujourd'hui je suis en retraite mais j'ai toujours à cœur de voir ces parcelles enfin réhabilitées.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Les propositions recensées :

Puisque la Sanef prend en charge une partie de la RN42, pourquoi ne pas l'aménager en 2 fois 2 voies jusqu'à Boulogne ? Je pense au tronçon Coulomby-Escauilles.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

L'aménagement aurait pu être plus judicieux, un élargissement du pont autoroutier existant et une boucle pour les véhicules venant d'Arras, passer derrière ou dans la zone, cela nécessite peu de terrassement, moins cher, peu d'ouvrages d'arts et peu d'emprise agricole.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Gardez une hauteur de pont suffisante, beaucoup de véhicules ont déjà touché l'infrastructure.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Il faut plutôt faire 2 fois 2 voies et non une autoroute, qui va profiter ? Encore une fois les actionnaires.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ?

Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain

Ce bassin aurait une emprise de 6000 m² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m² ne sert à rien car jamais entretenu et toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute...

Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en diminuant sa capacité.

Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussée il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communale. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Pourquoi ne pas réhabiliter les bassins existants

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Pour limiter les inondations voir pour créer de nouvelles prairies ou bandes enherbées le long des chemins.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

En dehors du nouveau barreau, il y a un projet d'agrandissement et déplacement de deux bassins existants (chemin d'Acquembronne et route de Quelmes-D207).

Avant toute chose, ces bassins n'ayant jamais débordé et le passage de route nationale à autoroute n'entraînant pas d'artificialisation de terre supplémentaire (ou de façon très négligeable), il n'y a donc pas de nécessité de les agrandir. Dans l'hypothèse où le projet d'agrandissement de ces bassins serait maintenu, il est à minima possible d'optimiser leur localisation pour limiter l'emprise agricole :

- Le bassin situé chemin d'Acquembronne pourrait être agrandi dans sa localisation actuelle, et ne créerait pas de parcelle enclavée ;

- La position du bassin D207 pourrait être déplacée sur le bassin existant et à l'ouest de celui-ci sans reprendre de terre agricole et sans nuire à la flore sauvage.

Concernant le 3ème bassin en projet au nord de la D208, sa localisation pourrait être améliorée en le déplaçant de l'autre côté de la voie dans un délaissé, qui de surcroît est un trou actuellement. Cela permettrait aussi de générer moins de déplacements de terre, et ce, d'autant plus que les volumes de terre à apporter sont colossaux (230 000 m3).

Et dans le cas d'une réalisation, j'espère que les positionnements des bassins seront revus afin de limiter les emprises agricoles.

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ?

Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain.

Ce bassin aurait une emprise de 6 000 m² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m² ne sert à rien car jamais entretenu et toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute...

Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en diminuant sa capacité.

• Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussée il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communale. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ?

Avis et commentaires techniques du pétitionnaire :

§§§§§§§§§§§§§§§§§§



GRILLES DE DEPOUILLEMENT JOINTES AU PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

ANNEXE AU RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 - A26 sur le territoire des communes de ACQUIN-WESTBECOURT, ESQUERDES, LEULINGHEM, LUMBRES, SETQUES ET WISQUES

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Pays de Lumbres ;
- portant sur la demande d'autorisation environnementale (demandes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'autorisation de défrichement, et de dérogation à l'interdiction de destruction « espèces et habitats protégés » ;
- portant sur la demande de Permis d'Aménager dans le cadre du projet d'extension du parking de l'aire de co-voiturage du Pays de Lumbres sur la commune de Setques ;
- et parcellaire.

Commissaire enquêteur :
Monsieur André LE MORVAN

Thèmes recensés :

Thème 1 : DUP

Thème 2 : nuisances et risques (bruit, pollution visuelle, inondation, phase travaux, etc.)

Thème 3 : environnement (prise en compte)

Thème 4 : expropriation (accès aux propriétés, échange de parcelles pour compensation de reboisement, modification d'implantation des ouvrages)

Thème 5 : divers (avis favorables et oppositions au projet, propositions)

Remarques :

- l'ordre dans lequel les thèmes sont présentés n'est pas représentatif de l'importance que leur a accordé le commissaire enquêteur ;
- toutes les observations et propositions ont été reportées dans leur intégralité dans les grilles ci-dessous et ont été traitées par le commissaire enquêteur ;
- les observations et propositions sont classées et numérotées par registre mis à la disposition du public dans chaque commune ou déposées via l'adresse courriel ;
- les thèmes retenus figurent à l'horizontale, les observations et les courriers figurent en verticale ;
- une croix est portée au regard de chaque observation ou courrier lorsque le thème retenu y est évoqué au moins une fois ;
- certains documents (plans, copies diverses, etc.) ne pouvant être résumés sont reproduits à la fin de ces grilles de dépouillement.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème						COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL
COMMUNE D'ACQUIN-WESTBECOURT						
Obs. 1	X		X		X	<p>30/11/2021 : Monsieur François DEKNUYDT, demeurant à (62500) Saint -Omer : « <i>le monde vivant et notre humanité avec son cortège d'espèces animales et végétales sont partout menacés. L'artificialisation des sols, en détruisant les habitats naturels et les continuités écologiques, constitue une des principales causes de l'érosion massive et rapide de la biodiversité. Ainsi, chaque année, c'est près de 65 000 hectares qui sont artificialisés en France, soit en moyenne la superficie d'un département tous les 8 ans. Ces espaces perdent ainsi toutes leurs fonctions écologiques et biologiques et leur potentiel agronomique. Le projet portant sur l'aménagement entre la RN45 et l'A26 va de nouveau favoriser le transport routier en le fluidifiant et ainsi accentuer le rejet de CO2 ans l'atmosphère. Je suis opposé à ce projet. Quelle en est l'utilité réelle ? Gagner deux minutes sur un trajet ? Quel triste reflet de la volonté politique dans le combat contre le réchauffement climatique. Continuez à bétonner les sols, les cinquante degrés ne devraient plus tarder. »</i></p>
Obs. 2 PJ n°1 au registre	X		X		X	<p>30/11/2021 : Un habitant de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (anonyme) : un document de deux pages est annexé au registre (Cf. Document complémentaire joint).</p> <p>« <i>Je suis contre ce projet d'aménagement A26/RN42. Ce projet va à l'encontre des enjeux écologiques actuels et futurs. Une nouvelle fois, il est question d'un projet dont l'utilité publique pose question par rapport aux coûts environnementaux. Artificialiser plusieurs hectares, probablement des dizaines au vu des emprises, de manière définitive dans le seul but de faire gagner 1 minutes 30 secondes aux utilisateurs est-il acceptable ? Je pense que non comme tant d'autres. En tant qu'utilisateur très régulier de ces échangeurs, je n'ai jamais (non jamais) vu d'embouteillage à ces endroits. L'argument de « fluidifier et sécuriser le trafic » est donc totalement aberrant. En plus des surfaces agricoles perdues, le projet va significativement impacter des habitats à fort intérêt écologique qu'il paraît illusoire de compenser (Hêtraies calcicoles d'intérêt communautaire par exemple) et des espèces, soit par destruction d'habitats soit par l'ajout d'un obstacle supplémentaire à leurs déplacements.</i></p> <p><i>De manière plus précise, sur le plan écologique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La transplantation d'orchidée, à fortiori patrimoniale est vouée à l'échec. Les retours d'expérience vont dans ce sens et comment la SANEF peut garantir le succès de cette mesure ? Elle a l'obligation de résultats. Peut-elle affirmer la réussite de la transplantation de 4 pieds d'Ophrys insectifera, 5 d'Ophrys anthropophora (très rare et</i>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
Total	2	0	2	0	2	6	Occurrences sur les thèmes retenus commune d'Acquin-Westbécourt
COMMUNE D'ESQUERDES							
Obs. 1	X				X		25/11/2021 : Monsieur JC DEBREU, ingénieur Génie Indus : « remarques : dossier très positif pour ce secteur. »
Obs. 2		X	X				26/11/2021 : Monsieur Olivier OBERT, Maire de la commune d'Esquerdes : « demande à ce que le projet d'échangeur soit correctement intégré à l'environnement et fasse l'objet de peu de nuisances sonores et visuelles. »
Obs. 3	X				X		27/11/2021 : Monsieur Jean-Yves LANNOY, demeurant à (62380) Setques : « je ne suis pas contre ce projet mais je me demande s'il n'y a pas d'autres priorités. »
Obs. 4				X			27/11/2021 : Madame et Monsieur Jean-Paul SOUDAIN demeurant à (62380) Nielles-lès-Bléquin : « on est exploitant de la ZA34. Pour l'instant on a un accès par la route de Wisques qui va être supprimé. Quelle est la solution retenue pour remplacer cet accès ? »

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
Obs. 5	X		X		X		
Total	3	1	2	1	2	9	Occurrences sur les thèmes retenus commune d'Esqueredes
COMMUNE DE LEULINGHEM							
Obs. 1					X		16/11/2021 : Information reportée : « Distribution dans toutes les boîtes à lettres d'une info concernant l'enquête » (Cf. Document complémentaire joint).
Obs. 2	X		X				19/11/2021 : « respecter les agriculteurs et les surfaces. »
Obs. 3	X	X	X	X	X		26/11/2021 : Monsieur Alain CLABAUT, en sa qualité de maire de LEULINGHEM mais également en tant que simple citoyen : « Je m'oppose au projet d'aménagement de la liaison A26 / RN 42 pour plusieurs raisons : - la circulation automobile ne justifie aucunement ce nouveau tracé car peu d'embouteillages se produisent ; - encore des terres agricoles sacrifiées pour des raisons de circulation qui feront gagner 30 secondes aux automobilistes alors que le projet est évalué à 65 millions d'euros HT ; - qu'en sera-t-il de la buse sous la RN42, sera-t-elle rallongée, je pense que oui, mais quelle sera sa hauteur en entrée et sortie ? - qu'en sera-t-il du chemin desserte agricole qui longe aujourd'hui la RN42 direction Boulogne ainsi que le dépôt qui sert de quai à betteraves pour les agriculteurs ? - je crains des nuisances sonores ainsi que l'écoulement des eaux pluviales pour la commune de Setques ; - avant de faire ces travaux et créer de nouveaux bassins, la Sanef devrait entretenir les bassins existants en particulier celui de Quelmes qui déborde régulièrement et dont l'eau inonde la place de l'église à Leulinghem, les dirigeants de la Sanef sont parfaitement au courant ; - par contre je suis favorable à la sortante et pénétrante à Lumbres. Puisque la Sanef prend en charge une partie de la RN42, pourquoi ne pas l'aménager en 2 fois 2 voies jusqu'à Boulogne ? Je pense au tronçon Coulomby-Escœuilles. »
Obs. 4 PJ n°1 au registre		X			X		26/11/2021 : Mention reportée sur le registre qu'une délibération du conseil municipal avait été prise le 17 novembre 2021 : « Le Conseil Municipal se prononce contre le projet d'aménagement de l'A26 / RN 42. Toutefois pour la sortante et pénétrante situées sur Acquin et Lumbres il est favorable. Pourquoi ne pas utiliser l'argent à l'entretien des besoins existants ? Leulinghem en fait la triste expérience avec des inondations sur la place de l'église suite au non entretien du bassin de Quelmes. De plus le Conseil Municipal émet des avis réservés sur la nuisance sonore et l'écoulement des eaux pour la commune

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							de Setques. Continuons à prélever des terres agricoles à cause de personnes qui décident depuis leur bureau loin de la réalité des faits. Toutefois si le projet devait voir le jour, le Conseil Municipal demande à ce que le prolongement de la buse sous la rocade soit à la même hauteur qu'actuellement pour le passage des engins agricoles. Il est également demandé que le dépôt qui sert de quai à betteraves situé près des bassins du Département soit maintenu ainsi que le chemin qui longe la rocade pour la desserte des terres agricoles, ceci afin que les agriculteurs ne soient pas obligés de passer par le centre de Setques car la route est abrupte et dangereuse pour les camions et engins agricoles, de plus l'école est située sur cette route. »
Obs. 5 PJ n°2 au registre		X			X		26/11/2021 : Monsieur Alain CLABAUT : « Ci-joint une photo pour savoir si le dépôt sera maintenu ainsi que le chemin qui passe sous la rocade au point 4 et sera-t-il toujours en place car situé entre le dépôt de betteraves et le point 4 ? Plusieurs photos prises à Leulinghem bourg le dimanche 28 novembre qui montrent les conséquences du débordement du bassin situé sur la commune de Quelmes et qui n'est pas entretenu ainsi que l'article paru dans la presse. » Un dossier de 5 pages est annexé (Cf. Document complémentaire joint)
Obs. 6		X			X		03/12/2021 : Madame Elodie DERMENGHEM : « Je suis contre ce projet qui me semble inutile car des terres en moins pour les agriculteurs et une somme conséquente qui pourrait être utilisée ailleurs. De plus je crains les nuisances sonores et les eaux de ruissellement pour les habitants de la commune de Setques. »
Obs. 7 PJ n°3 au registre	X	X		X	X		03/12/2021 : Monsieur Antoine BOURGEOIS : « Monsieur le commissaire, Je souhaite faire part de mon opposition face au projet d'échangeur, en ma qualité d'habitant du Pays de Lumbres, et d'agriculteur. Ceci pour les raisons suivantes : - Le coût pharaonique du projet présenté eu égard au contexte économique, sociale et sanitaire actuel. Il me semble que d'autres projets sont prioritaires. - Le rapport gain de temps/ coût est absurde. - L'engorgement éventuel du trajet est estimé à 2045 ! Pourquoi faire des travaux de cette ampleur, et à ce coût aujourd'hui ? Certes la SANEF, porteur de projet, récupère une partie du réseau routier mais surtout elle proroge sa concession. L'intérêt économique passe donc avant le bon sens. - A ce jour, les bassins de rétention d'eau gérés par la SANEF sont soit entretenus mais réduits et n'assument plus leur rôle de tampon (Cf Chemin charrettes à Leulinghem), ou non entretenus et génèrent des inondations régulières (Cf Centre village Leulinghem). Avant de vouloir créer de nouveaux bassins (+ de 6000 m2 entre autres), que la Société d'autoroute gère correctement ceux existants. - Quand sera-t-il des nuances sonores et autres pour les riverains avoisinants l'échangeur ?

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p><i>En tant exploitant agricole :</i></p> <p><i>Je dis STOP A L'ARTIFICIALISATION DES TERRES AGRICOLES :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Par an, depuis plusieurs décennies, la France perd environ 65 000 hectares de terres agricoles par an. La compensation proposée par les expropriateurs est de la poudre aux yeux ! Même avec compensation d'un hectare pour un hectare, c'est de la perte sèche pour la « Ferme France ». - Souhaite t'on rester un territoire de production agricole ? Les agriculteurs de ce secteur ont été, sont et seront les victimes de la bétonisation. - Quand sera-t-il de la gestion des délaissés pour ce projet (gestion des ravageurs, broyage, entretien...) - Quand sera-t-il du « Quai agricole » situé stratégiquement pour les agriculteurs du secteur ? - Quand sera-t-il du chemin acheté par la SANEF à la commune de Setques ? Serait-il maintenu ? Les exploitants pourront-ils rejoindre leurs parcelles en empruntant l'ouvrage sous la rocade ? - L'extension de cet ouvrage (buse) sera-t-elle réfléchié pour permettre aux engins avec de grands empattements de passer convenablement en longueur et en hauteur ? - Quand sera-t-il pendant les travaux éventuels du passage pour nos travaux de semis, entretiens, moissons, arrachages et transports (silo de betteraves par exemple ?) <p><i>En vous remerciant par avance, de prendre en considération mes remarques et interrogations.</i></p> <p><i>Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations. Antoine BOURGEOIS. »</i></p>
Obs. 8 PJ n°4 au registre	X			X	X		<p>07/12/2021 : Monsieur Etienne CLABAUT demeurant 26, rue de Leufine à (62500) Leulinghem :</p> <p>« Monsieur,</p> <p>En regardant le projet, je trouve que celui-ci est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un gaspillage financier - Un gaspillage foncier - Un gaspillage écologique <p>Je voudrais par là aussi chercher les motivations à ce contournement ?</p> <p>Un gain de temps ? vous m'expliquerez combien de temps on peut gagner et pour combien d'usagers (65 millions € pour 30 à 40 s de gagner cela fait cher de l'heure). Par contre le temps perdu pour tous les usagers pendant les travaux ne sera pas compensé par celui gagné par les quelques usagers venant d'Arras et allant vers Boulogne. Il serait plus pertinent de finaliser la 2 x 2 voie jusque Boulogne, là il y a du temps et des accidents à gagner.</p> <p>L'aménagement aurait pu être plus judicieux, un élargissement du pont autoroutier existant et une boucle pour les véhicules venant d'Arras, passer derrière ou dans la zone, cela nécessité peu de terrassement, moins cher, peu d'ouvrages d'arts et peu d'emprise agricole.</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p><i>A cela vous nous proposez un projet coûteux, démesuré et défigurant. De plus des aménagements sont à surveiller, le maintien des chemins pour l'accès aux champs, faire attention à la hauteur des ponts, à garder les mêmes dimensions de la traversée sous la RD942, gérer les écoulements des eaux pluviales : les champs ne sont pas des déversoirs, mais aussi entretenir régulièrement l'existant.</i></p> <p>Vous comprenez par-là que je suis en total désaccord avec ce projet.</p> <p><i>Pour ce qui est de l'échangeur de Lumbres, les travaux sont nécessaires mais la création du giratoire est-elle indispensable ? En France on est les champions du monde des giratoires, on ne risque pas de nous voler la place à cette allure ! Gardez une hauteur de pont suffisante, beaucoup de véhicules ont déjà touché l'infrastructure. N'oubliez pas Messieurs les porteurs de ce projet, nous n'avons qu'une terre il n'y a pas de plan B. En ces temps difficiles pouvons-nous nous permettre de gaspiller l'argent, le foncier, le temps et la nature. Bien à vous monsieur le Commissaire Enquêteur. Etienne CLABAUT. »</i></p>
Obs. 9 PJ n°5 au registre	X	X			X		<p>07/12/2021 : Madame et Monsieur Marc CLABAUT :</p> <p>« Nous sommes opposés au projet de la liaison de la RN42 à l'A26 car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 millions d'euros (vraiment !) pour une liaison qui n'est pas nécessaire. Ne pourrait-on pas investir cet argent dans un projet plus nécessaire ? N'y a-t-il pas de projet plus urgent ? - des ha de terres qui vont être bétonnés, goudronnés et après on se plaint d'être inondé. Cette année, des endroits qui ne l'avaient jamais été se sont retrouvés sous l'eau. - la Sanef nous dit que la RN42 ne sera pas payante.... Aujourd'hui, mais dans 5 ou 10 ans. Il faudra bien entretenir cette route. Et si elle devient payante, il ne faudra pas s'étonner que les véhicules légers traversent à nouveau Setques et Lumbres. - pendant les travaux, c'est bien plus qu'une minute que les usagers vont perdre. <p>Bref, tout ça pour bien peu de bénéfice. »</p>
Obs. 10	X	X			X		<p>07/12/2021 : Madame Pascale et Monsieur Pierre CASSEZ, premier adjoint de la commune de Leulinghem :</p> <p>« Nous nous opposons au projet d'aménagement de liaison A26/RN42. Pourquoi dépenser encore 65 millions ? Pour construire des bassins qui ne seront jamais curés, exemple celui de Quelmes qui inonde notre village lors des grosses pluies ! Encore des terres agricoles prises aux agriculteurs, il y en a assez du bitume et du béton ! La circulation est fluide, il n'y a pas de perturbations. La Sanef doit entretenir régulièrement les voies ! Que se passera t-il dans quelques années, nous paierons pour aller à Boulogne ! Il faut plutôt faire 2 fois 2 voies et non une autoroute, qui va profiter ? Encore une fois les actionnaires. Il faut se montrer raisonnable, notre planète est mal en point, et on continue à sacrifier les générations futures. »</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier ↓	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
Total	6	7	2	3	1	28	
COMMUNE DE LUMBRES (siège de l'enquête)							
Obs. 1 PJ n°1 au registre <u>Par LR avec AR</u>				X			15/11/2021 : LR avec AR envoyée au commissaire enquêteur de Monsieur François MIZON, domicilié 150, Boulevard Lafayette à (62500) Calais : « datée du 11 novembre 2021, il propose à la Sanef une offre de reboisement compensateur, en remplacement de l'expropriation de la parcelle de Monsieur DEMENNEVILLE exploitée par Monsieur LEJEUNE. » Un dossier de 10 pages (Cf. Document complémentaire joint) accompagne son courrier.
Obs. 2 PJ n°2 au registre		X		X			09/12/2021 : document d'une page déposé par Monsieur Jean-Paul LECOUSTRE demeurant 39, rue de la Source à (62380) Acquin : « Parcelle ZI 135, propriétaire, louée à Emmanuel LIEVIN à Bléquin. - Date de début de travaux ? - A combien s'élèvera le montant des terres expropriées ? »
Obs. 3 PJ n°3 au registre		X		X			09/12/2021 : document d'une page déposé par SCEA Liévin, Ferme du bois à (62380) Bléquin, gérant Emmanuel LIEVIN : « Parcelle ZI 135, Locataire. - Date de début de travaux ? - Parcelle engagée dans la PAC (Politique Agricole Commune). Comment serons-nous indemnisé si pénalité en cours d'année ? - Parcelle engagée en MAEC (Mesure Agro Environnementale). Comment serons-nous indemnisé si pénalité ? - Combien sera indemnisé l'exploitant qui cultive la parcelle pour le manque à gagner ? »
Obs. 4 PJ n°4 au registre					X		09/12/2021 : document d'une page déposé par Monsieur Emmanuel LIEVIN demeurant Ferme du bois à (62380) Bléquin : « Madame, Monsieur, Je vous informe que L'E.A.R.L. LIEVIN LECOUSTRE a été transformé en SCEA LIEVIN LECOUSTRE le 1 ^{er} octobre 2021. A cette date, mon fils, M. Rémi LIEVIN s'est installé dans la société et en est devenu le cogérant (Extrait Kbis en pièce jointe). (Remarque du commissaire enquêteur : Kbis non joint) Je vous prie de tenir compte du changement de dénomination dans vos factures et d'adresser toute correspondance à l'adresse suivante : SCEA LIEVIN LECOUSTRE Ferme du Bois

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p style="text-align: right;">62380 BLEQUIN</p> <p><i>Je reste à votre disposition pour toute question au (Remarque du commissaire enquêteur : non précisé) ou par mail (Remarque du commissaire enquêteur : non précisé)</i> <i>M. Emmanuel LIEVIN »</i></p>
<p>Obs. 5 PJ n°5 au registre <u>Par courrier</u></p>	X	X					<p>09/12/2021 : par courrier daté du 6 décembre 2021, de trois pages (dont une photocopie de la carte d'identité) de Monsieur Pierre REMOND, demeurant 8, Chemin des Bleds, WATTERDAL à (62380) Seninghem : « Monsieur Le Commissaire Enquêteur, <i>J'ai pris connaissance du projet de la SANEF d'aménager la liaison RN 42 - A 26 se trouvant sur le territoire de notre Canton.</i> <i>Habitant Seninghem, j'emprunte fréquemment la RN 42 pour me rendre à Saint Omer ou dans la Région Lilloise, voie que j'emprunte moins depuis quelques années compte tenue de ma qualité de retraité, mais que j'empruntais très régulièrement pour raisons professionnelles dans l'Audomarois et dans le Calaisis.</i> <i>Sur cette voie, j'ai connu quelques ralentissements vers 17/18 heures dans la direction de Saint Omer- Boulogne au niveau du Rond-Point permettant de prendre la direction de Paris et, ou, de celle de Setques, mais jamais aucun bouchon, et par ailleurs, je n'ai jamais connu de ralentissement dans la direction Boulogne-Saint Omer ou Boulogne-Paris.</i> <i>De plus, je n'ai jamais entendu parler d'un quelconque accident à ces Ronds-Points.</i> <i>Apparemment, cet aménagement permettrait à chaque automobiliste de gagner 1 minute sur leur trajet.</i> <i>Un premier projet a été présenté, et revu suite à la demande des agriculteurs qui subissaient une emprise de terres agricoles importante.</i> <i>Le nouveau projet apporte une diminution de l'emprise, ce qui est déjà un premier pas.</i> <i>Mais je pense que les décideurs n'ont pas effectué de bilan prévisionnel économique et écologique.</i> <i>J'aurai aimé vous faire part de mes observations à la permanence de Lumbres, mais compte tenu du nombre de personnes qui souhaitent vous rencontrer, j'ai préféré vous les livrer par courrier :</i> <u>Economiquement</u> : <i>Le coût projeté est de 65 millions d'Euros, et chaque automobiliste gagnerait 1 minute et permettrait de réduire une distance parcourue environ de 1 km (à 50 kms/Heure), permettant d'économiser, pour un salarié payé au SMIC 0,17 € pour son temps (10,48 €/60mn) et 0,601 € pour ses frais de voiture (Barème Fiscal 2021, pour une 7cv), soit une économie de 0,771 €.</i> <i>Le retour sur investissement se fera avec un passage de plus de 80 millions de voitures et si les décideurs ont choisi une durée de 10 ans, cela nécessite 8 millions de passages par an, soit près de 22 000 voitures par jour, et ce, que de</i></p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
<p>Obs. 6 PJ n°6 au registre <u>Par courrier</u> <u>Suivi</u></p>			X	X	X		<p>09/12/2021 : par courrier suivi daté du 6 décembre 2021, de trois pages de Monsieur Hubert DEVAUX représentant du Groupement Forestier de WISQUES, demeurant 27bis, rue Denis Papin à (59280) Armentières :</p> <p>« Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique pour l'aménagement de la liaison RN42-A26, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous nos objections et demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous sommes tout d'abord en totale opposition à ce projet notamment pour le bruit qui sera encore amplifié du fait que le barreau sera surélevé pour passer au-dessus du rond-point de la RN42 situé à l'ouest de l'A26 et suite à l'amère souvenir des conditions subies d'expropriation lors de l'implantation de l'A26 en 1980 : 2 ha 92 a 14 ca à 18 000 Frs/ha soit 2 744€/ha pour un terrain boisé qui est devenu un terrain à bâtir, sans compter la nuisance perpétuelle qui en a découlé. Nous avons été spoliés. - <u>Parcelle ZA 132 commune d'ESQUERDES</u> : cette parcelle appartenait à l'ancienne poudrerie d'ESQUERDES pour ses essais de poudre et s'appelait « le tir à canon ». Elle est totalement close et a une caractéristique unique de terrain et de construction. Elle avait été en partie amputée en 1980 par l'implantation de l'autoroute et le sera à nouveau. En

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>conséquence sa caractéristique ne présentera plus aucun intérêt vu la partie qui sera encore amputée. Il faudra probablement démolir le mur d'enceinte et reboucher le trou en forme de V.</p> <p>Nous demandons à être indemnisé en récupérant du foncier agricole attenant au bois, foncier qui aura la vocation à être replanté en arbres forestiers. Nous pensons à la partie « Création d'espaces boisés » de la parcelle ZA39 qui semble avoir une surface de 1 ha 59 a. Nous sommes prêts à y participer financièrement en fonction de la surface qui pourrait nous être attribuée. A noter que le GROUPEMENT FORESTIER DE WISQUES a pour unique vocation la gestion de parcelles boisées.</p> <p>- Pont de gibier : par courrier entre la SANEF et moi daté de mai 2017, dont vous trouverez la pièce jointe, je demandais d'envisager la création de deux passages aériens pour faciliter le déplacement des grands animaux. Monsieur LECIGNE m'a répondu qu'il n'était pas envisagé de réaliser de passage pour la faune. Toutefois je réitère ma demande du fait qu'en 1980 ce type d'ouvrage n'était pas considéré comme important. Cette demande est donc à considérer comme une mise à jour.</p> <p>- Parcelle ZA 34, commune d'ESQUERDES : concernée par ce projet, cette parcelle était attenante au Bois de WISQUES avant le remembrement de 1980. Elle est maintenant située de l'autre côté de l'autoroute par rapport au Bois de Wisques et appartient à l'indivision de Monsieur Claude DAMBRICOURT, également copropriétaire du Groupement Forestier de Wisques. La Famille de Monsieur DAMBRICOURT serait intéressée à ce que cette parcelle puisse être échangée avec une partie de la parcelle ZA39 pour être à nouveau attenante au Bois de Wisques.</p> <p>Je vous remercie par avance pour toute l'attention que vous porterez a ce courrier et me tiens à votre disposition ou à celle de toute personne qui sera en charge de ce dossier pour en échanger de façon constructive.</p> <p>Veillez croire, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée. »</p> <p>Deux copies de correspondance (Cf. Document complémentaire joint) accompagnent son courrier.</p>
<p>Obs. 7 PJ n°7 au registre <u>Par LR avec</u> <u>AR</u></p>					X		<p>09/12/2021 : par courrier recommandé avec AR daté du 6 décembre 2021, d'une page de Monsieur Jérôme DAMBRICOURT, demeurant 55, Allée des Genévriers à (62152) Neufchâtel-Hardelot : « Monsieur le Commissaire Enquêteur</p> <p>Parcelle ZA34 - Commune d'ESQUERDES</p> <p>Monsieur Le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique pour l'aménagement de la liaison RN42-A26, je tiens à attirer votre attention sur la parcelle ZA34 commune d'ESQUERDES, parcelle qui appartient en indivision à ma Famille depuis le décès de Monsieur Claude DAMBRICOURT. Cette parcelle d'une surface de 3 ha 01 a 20 ca sera amputée dans le cadre de ce projet de 55 a 77 ca.</p> <p>Je vous propose au nom de l'indivision Claude Dambricourt d'étudier la possibilité de faire un échange avec une partie</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>de la parcelle ZA 39 qui se trouve de l'autre côté de l'autoroute afin de nous permettre d'être à nouveau limitrophe avec le Bois de WISQUES. En effet, suite au remembrement de 1980 dû à l'implantation de l'autoroute, cette parcelle qui était limitrophe au Bois de WISQUES a été déplacée de l'autre côté de l'autoroute. Cette demande est donc logique et légitime du fait que nous sommes également copropriétaire du GROUPEMENT FORESTIER DE WISQUES. Nous vous précisons que dans le cas où notre demande aboutirait, nous avons le projet à court ou moyen terme de boiser cette parcelle en concertation avec le plan de gestion du Groupement Forestier de WISQUES.</p> <p>Je vous remercie par avance pour toute l'attention que vous porterez à ce courrier et me tiens à votre disposition ou à celle de toute personne qui sera en charge de ce dossier.</p> <p>Veillez croire, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée</p> <p>Jérôme DAMBRICOUR. »</p>
Obs. 8 PJ n°8 au registre	X			X	X		<p>09/12/2021 : document d'une page déposé par Monsieur Christophe DESCAMPS : « Monsieur le commissaire enquêteur</p> <p>En tant que principal exproprié par le projet de liaison RN 42 A26 (40%) je souhaite faire quelques remarques :</p> <p>- En lisant le rapport d'enquête environnementale du 4 novembre 2020 sur ce projet, il est conclu qu'il n'y a aucune gêne de circulation même avec l'évolution du trafic, avant 2045. !!</p> <p><u>Je pense que les 65 millions d'euros pour le projet pourraient être utilisés par exemple pour la refaction et l'entretien de routes départementales ainsi que les bas cotés qui empoisonnent les terres agricoles avec les semences des herbes sauvages non fauchées.</u></p> <p>- Pour ce projet je suis amputé de mon outil de travail de 5 hectares, qui accepterait une baisse de salaire ? Cela fait 30 ans que je suis exproprié régulièrement pour la A 26 ou la RN 42 pour les tracés, puis pour mise aux normes, ensuite création de bassins, création de chemin...etc., et maintenant pour une liaison qui a reçu 97% d'avis négatif lors de la présentation Je suis en fin de carrière et je vais transmettre à mes enfants une exploitation en diminution... Y a-t-il une compensation de terre prévue comme la loi le précise dans une telle situation d'expropriation d'utilité publique ?</p> <p>Pour le tracé prévu je voudrais revenir sur plusieurs points sur SETQUES :</p> <p>- Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ?</p> <p>Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain</p> <p>Ce bassin aurait une emprise de 6000 m² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m² ne sert à rien car jamais entretenu et toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute...</p> <p>Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>diminuant sa capacité.</p> <p>- Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussée il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communal. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ?</p> <p>- Sur la parcelle ZB216 il ne restera plus que 6000 m² exploitable après emprise. Y a-t-il un aménagement parcellaire prévu ?</p> <p>- Pourquoi la parcelle ZA68 sur ESQUERDES de 890 m² a une emprise par le projet de 843 m² ? Comment puis-je continuer à cultiver sur les 47 m² restant ?</p> <p>Cordialement Christophe DESCAMPS »</p>
Obs. 9 PJ n°9 au registre					X		<p>09/12/2021 : document d'une page déposé par Messieurs André et Jean-Charles DEGARDIN :</p> <p>« Voici mes observations pour la parcelle ZB239 : n'étant pas opposé au tracé actuel mais par contre si pouvoir récupérer du terrain que le Département serait le propriétaire sur LUMBRES et surtout avoir un prix au cours actuel, raisonnable. Nous avons signé un compromis de vente très bien rémunéré qui a été annulé par le PLUi. En attendant de pouvoir en discuter, recevez nos observations, merci d'avance.</p> <p>Pour la parcelle C440 : pouvoir récupérer surface en bois à côté ou terrain exproprié. N'étant pas concerné. En attendant de se rencontrer pour négociation, merci d'avance. »</p>
Obs. 10 PJ n°10 au registre	X	X			X		<p>09/12/2021 : document (deux pages) déposé par Madame Christine HOCHART-POURCHEL demeurant 51, Route Nationale à (62120) Racquinghem : « Monsieur le commissaire enquêteur</p> <p>En qualité de propriétaire d'une terre agricole à Setques (ZB208), concernée par l'expropriation en vue de modifier les accès à l'autoroute, je marque mon désaccord sur ce projet pour les raisons suivantes :</p> <p>- On ne cesse de déplorer la réduction constante des surfaces agricoles et l'on envisage néanmoins de gaspiller des terres cultivées pour un investissement qui n'est pas nécessaire (très peu de gain de temps aux automobilistes).</p> <p>- Pourquoi engager des travaux pharaoniques (65 millions d'euros HT !!) pour l'aménagement d'un secteur suffisamment accessibles ?</p> <p>On ne peut admettre un tel gâchis et on en fait que regretter une telle distorsion entre le discours et la réalité, entre les bonnes intentions écrites et les comportements réels.</p> <p>Cet argent serait bien plus utile ailleurs (intersections dangereuses et accidentogènes) que dans du bitume improductif. A l'heure où l'on gémit sur les inondations qui perturbent les communes du Pas-de-Calais, on va encore couvrir des hectares de macadam et imperméabiliser les sols.</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
Total	3	4	1	5	6	19	Occurrences sur les thèmes retenus commune de Lumbres (siège de l'enquête)
COMMUNE DE SETQUES							
Obs. 1	X	X			X		15/11/2021 : Madame Josette FASQUELLE, demeurant 2, rue de l'école à (62380) Setques : « <i>c'est inadmissible d'accepter ce nouveau tracé qui va perturber le village à nouveau qui supporte déjà un trafic important sur Saint-Omer route de Wisques et rue d'Esquerdes, danger pour l'école, sortie des riverains, pollution, risque d'inondation, tout ceci pour gagner quelques minutes sans penser au danger. Réfléchissez un peu. »</i>
Obs. 2 PJ n°1 au registre				X			17/11/2021 : Madame et Monsieur Christian DEMENNEVILLE, demeurant 12, rue de la Pigache à (62217) Beaurain : « <i>proposent de remplacer la parcelle ZA39 rue de Wisques expropriée par la parcelle ZA 70 complétée éventuellement de la parcelle ZA75 et rappellent la proposition de Monsieur MIZON (Cf. obs. 1 du registre de Lumbres). »</i> <i>Ils déposent un dossier de 3 pages (Cf. Document complémentaire joint).</i>
Obs. 3 PJ n°2 au registre	X			X			17/11/2021 : Madame Angélique et Monsieur Sébastien BREBION, demeurant 572, route d'Acquin à (62500) Quelmes : « <i>locataires de la parcelle ZE29 de Lumbres expropriée s'opposent au projet qui prévoit de le priver de 2,5 ha, la partie restante de la parcelle devenant sans accès et incultivable, se posent la question de l'utilité des bassins (pourquoi ne pas réhabiliter les bassins existants) et souhaitent en tout état de cause que ceux-ci soient implantés plus bas et retrouver surtout une surface équivalente à cultiver. »</i> <i>Ils déposent un dossier de 4 pages (Cf. Document complémentaire joint).</i>
Obs. 4 PJ n°3 au registre	X	X		X	X	4	06/12/2021 : Monsieur Sylvain LEFEBVRE Maire de la commune de Setques : <i>Le Conseil Municipal réuni le 15/11/2021, a délibéré défavorablement pour l'aménagement de l'échangeur RN 42 - A 26 par 13 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (14 présents).</i> <i>« Je me permets dans ce courrier de vous expliquer le pourquoi de ce vote.</i> <i>1- La RN 42 est l'axe Boulogne - Lille, la route la plus directe pour Boulogne, Paris étant l'A 16 ;</i> <i>2- L'aménagement prévu ne prend en compte qu'une seule direction, l'augmentation du trafic ne se ferait-elle que pour cette direction ? alors que le contournement de Renescure et sa prolongation jusqu'à Hazebrouck est réclamé, au vu justement, de l'accroissement du trafic vers la métropole Lilloise et des pays du Nord-Est de</i>

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p><i>l'Europe, on travaille au coup par coup.</i></p> <p><i>3- Vu les réticences des élus, on a lié le projet de l'échangeur de la zone des Sars, à Lumbres, avec celui de Setques. Comme personne ne veut ou ne peut financer, cet échangeur que tout le monde souhaite, y compris nous-mêmes, les réticences seront vite levées. On appelle cela un détournement de démocratie, pour ne pas dire autre chose.</i></p> <p><i>4- On va aménager, sur 5 Km, une chaussée que l'on va mettre aux normes autoroutières et à 110 km/h, pour la sécurité, on peut s'en réjouir, bien qu'il n'y ait pratiquement pas d'accidents, uniquement une centaine de mètres de ralentissement les dimanches soir de retour de plage en été. Dix kilomètres plus loin, là où il y a des accidents graves, voire mortels, on va retrouver une chaussée à 1 x 2 voies à 70 km/h ; cherchez l'erreur !</i></p> <p><i>5- Pour en revenir purement à notre commune, on va réaliser un immense ouvrage qui va franchir le rond-point actuel, défigurant ainsi totalement le paysage déjà durement touché à cet endroit, ensuite une succession de tunnels sera nécessaire pour maintenir l'accès des agriculteurs à leurs terres, le chemin de desserte réalisé pour éviter la descente des engins agricoles, lourds et encombrants, ainsi que les camions de betteraves par la rue de l'Ecole (rue en forte pente) sera supprimé, idem pour le quai qui sert de dépôt de betteraves. Ces équipements ont été réalisés pour la sécurité des riverains et des enfants de l'école et facilite le travail des agriculteurs, tout cela doit être respecté et maintenu. La barrière de péage sera plus haute et surtout plus proche des habitations, ayant pour conséquences une perception plus importante du bruit des véhicules (surtout des PL) lors de l'arrêt et du redémarrage de ceux-ci, sans parler de la pollution due aux accélérations.</i></p> <p><i>6- Une des problématiques les plus importantes de ce dossier et sans aucun doute celle des inondations, une nouvelle fois on va imperméabiliser des surfaces très importantes, modifier des talus, en créer des nouveaux. L'intensité des pluies créera des ravinements, coulées de boue et affaissement, sans aucun doute. A cela, on nous répond « on va créer des bassins capables de récupérer la pluie cinquantenaire » au bout de quelques années les bassins ne sont plus entretenus, des arbres poussent dedans, certains ne servent à rien. Enfin une fois remplis, l'eau s'écoule où ? personne ne s'en préoccupe rien n'est fait, c'est aux communes de gérer ce problème, sans aucune aide, ni financière, ni logistique, ni technique. Il est très facile de construire et de dire qu'il n'y a aucun problème alors que le vécu prouve le contraire. Les inondations récentes en sont le témoignage. Si l'on regarde le long du tracé de la RN 42 et de l'autoroute, sur notre territoire, il y aura 9 bassins, sans compter 1 réservoir de digestat, résidu de l'usine de méthanisation de Quelmes situé de l'autre côté du pont de la RD 207. « Un spectacle magnifique » qui traduit bien qu'il y aura de gros problèmes d'eau et que l'on veut nous rassurer en créant ces bassins.</i></p> <p><i>7- Des conséquences pour toute la population :</i></p> <p><i>Les agriculteurs sont une nouvelle fois touchés, 15 hectares vont être réquisitionnés, plus 15 autres pour la zone</i></p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>« Porte du Littoral », soit 30 hectares dans ce secteur. Les chasseurs vont voir leur territoire diminué, morcelé, le gibier chahuté de part et d'autre. Les amoureux de la nature auront un paysage massacré, une partie du bois de Wisques détruit. Pour tous, une dévalorisation des habitations, surtout les proches de cet éventuel équipement, un environnement détruit, des risques aggravés d'inondations.</p> <p>En conclusion : Il est évident que notre commune de 610 habitants va à elle seule supporter 80 % des nuisances de cet équipement. Comment faire comprendre cela ? un gain d'une minute et 30 secondes qui va coûter 65 millions d'Euros peut-il améliorer le quotidien d'un maximum d'habitants de notre région ? Personnellement, je pense connaître la réponse, mais je laisse aux personnes compétentes le soin d'y apporter la leur. Le Conseil Municipal et moi-même espérons vivement que le bon sens sera de mise et que l'aménagement de l'échangeur de Lumbres pourra se faire mais que celui de Setques sera abandonné, car rien, mais vraiment rien ne justifie sa construction. Dans l'attente de la décision, recevez au nom des membres du Conseil Municipal et en mon nom, Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, LEFEBVRE Sylvain »</p> <p>(Cf. Document complémentaire joint, 5 pages de photographies).</p>
Obs. 5	X						08/12/2021 : Monsieur Michel DUCROCQ : « Projet totalement inutile, il n'y a que quelques heures dans l'année où ça coince au rond-point de l'entrée de l'A26. Vous pouvez faire une entrée (une voie) supplémentaire à côté de la gare de barrière existante sans faire de gros travaux. Vous allez encore manger des terres agricoles. »
Obs. 6	X	X			X		08/12/2021 : Madame Marie-Pierre CARON : « Vous allez encore ? (Illisible) des surfaces qui vont venir inonder le village. Investissez votre argent là où c'est nécessaire. Commencez par entretenir le réseau existant. »
Obs. 7	X				X		08/12/2021 : Madame Martine CARON : « A quoi va servir cette nouvelle bretelle, mis à part prendre encore des terres agricoles ? Il faudrait peut-être commencer par entretenir vos autoroutes : clôtures et bassins. Est-ce que l'objectif de ce projet inutile n'est pas de relier Boulogne à Saint-Omer et que cet axe devienne payant un jour ? Engagez-vous à ce que ce ne soit jamais payant !!!! »
Obs. 8	X	X			X		08/12/2021 : Madame et Monsieur LAVIEU demeurant 32, rue de l'école : « Dans quel but ? Inutile ? frayeux, encore plus bruyant pour les riverains et visuel. Commencez par entretenir les autoroutes, les aires d'autoroute avant d'investir dans des installations pour gagner 2 mn. Laissez-nous la tranquillité et le paysage. »
Obs. 9	X	X	X		X		08/12/2021 : Monsieur Charles-Henri POURCHEL : « En tant que riverain, je suis entièrement opposé au projet sur Setques. Encore de l'argent jeté par les fenêtres. Ma famille étant concernée par l'emprise des terres agricoles.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<ul style="list-style-type: none"> - La pollution que ça va encore apporter (air, sonore, lumineuse). - Pour limiter les inondations voir pour créer de nouvelles prairies ou bandes enherbées le long des chemins. - Le paysage va ressembler à quoi, avec de tels ouvrages et le trafic fortement impacté pendant toute la période des travaux. - Le nombre d'hectare de terre agricole supprimé à cause du projet par la viabilisation des parcelles et tout ça pour gagner 1 mn et 30 secondes sur un trajet. - Pareillement sur un trajet Boulogne- Lille il y a des zones accidentogènes ou rien ne se met en place (ou simplement une étude de projet). - Et le réchauffement climatique va-t-il être pris en compte. <p>Notre belle vallée de l'Aa défigurée par ce projet. »</p>
Obs. 10 PJ n°4 au registre	X	X		X	X		<p>09/12/2021 : Madame Marie-Noëlle et Monsieur Yves-Marie DUFRENNE déposent un document d'une page daté du 7 décembre 2021 :</p> <p>« Monsieur le Commissaire Enquêteur, Dans le cadre de la mise en œuvre par le projet de raccordement A26-N42 et conformément aux dispositions l'article 12.131 au code d'expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles, restées en indivision à notre profit : ZB 125 ZB 129 ZB 194 ZB 216, sont concernées. En lisant votre courrier en date du 19 octobre 2021, le projet dans sa globalité semble déjà bien établi voir fini. Cependant plusieurs points restent à revoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'utilité publique, nous rejoignons entièrement Monsieur Christophe Descamps, actuel locataire et le principal exploitant impacté par ce projet. <p>Le coût du projet, l'expropriation des terres, l'impact sur l'environnement sont disproportionnés eu égard aux bénéfices prévus pour chaque usager (au mieux 1 minute en gain de temps) Ne pensez-vous pas que le montant d'un tel investissement pourrait-être utilisé plus utilement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le ruissellement de l'eau lors de fortes pluies, avec le réchauffement climatique prévu dans les prochaines années, les pluies torrentielles seront de plus en plus fréquentes. <p>Le village de Setques est situé en contre-bas du projet et, récolte déjà les ruissellements des eaux non gérés de l'A26. Nous sommes propriétaires des terrains situés en bordure ou à proximité de l'Aa et sommes depuis régulièrement inondés. Augmenter l'emprise au sol aura tendance à amplifier le phénomène malgré le réaménagement des bassins dont il faudrait revoir l'emplacement comme l'a signalé Monsieur Christophe Descamps dans le courrier qu' il vous a adressé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emprise des parcelles, ZB 125 qui est boisée, ZB 129, ZB 194, pourrait être abandonnée au profit des parcelles ZB 212 et ZB 201 qui ne sont pas exploitées.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
Obs. 11 PJ n°4 au registre	X	X			X		09/12/2021 : Monsieur Jacques DELPLACE demeurant 9, rue des ramonettes à (62380) Setques dépose un document d'une page daté du 7 décembre 2021 : « Aux responsables de ces projets, Je viens par cette lettre exprimer toute ma colère et mon indignation. Je suis né à Setques, j'ai donc vu au fil des ans se construire toutes les voiries, d'abord l'autoroute qui a profondément perturbé notre paysage et notre tranquillité, puis la construction de la direction de la RN42 et maintenant c'est, à nouveau, une modification de tracé qui va finir de détruire notre village, paysage, terres agricoles, bois, territoires de chasse. Que va-t-il nous rester ? Tout cela pour gagner 1 mn 30 sans compter la pire des conséquences + pollution, l'aggravation certaine des inondations suite à la modification des reliefs ? Mais ce jour-là, ceux qui auront décidé ne seront pas présents. Quand je vois cela je pense à mon père lui qui était si fier de son village. Par pitié, arrêtez de le détruire, amicalement, réfléchissez avant d'agir. »
Total	7	5	1	4	8	25	Occurrences sur les thèmes retenus commune de Setques
COMMUNE DE WISQUES							
Total	0	0	0	0	0	0	Occurrences sur les thèmes retenus commune de Wisques
Adresse courriel sur le site « http://www.pas-de-calais.gouv.fr »							
Obs. 1	X	X		X	X		9/11/2021 : Famille MARQUIS : Aménagement Liaison RN42-A26 : « Suite au projet cité en objet et habitant le haut de la rue de l'Ecole à Setques, je tiens à faire savoir que nous sommes contre ce projet pour plusieurs raisons. La valeur de nos maisons va être sous-évaluée avec une 2*2 voies à 200 mètres à vol d'oiseau. Les nuisances sonores que nous allons vivre au quotidien avec de plus en plus des vents orientés nord-est, où nous entendons les véhicules comme s'ils passaient à notre porte, et surtout aussi, le ruissellement des eaux avec tout ce béton qui va être apposé, en exemple, le bas du village recevait les eaux boueuses qui descendaient jeudi 4 novembre lorsque nous avons eu un gros épisode de pluie. Nous sommes donc contre ce projet, pensons aux biens immobiliers, aux nuisances sonores, à l'esthétique, et à l'environnement. »
Obs. 2	X				X		16/11/2021 : Madame Magali LAUDE : Aménagement Liaison RN42-A26 : « Mon avis : oui pour les nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de la RN42 diffuseur de Lumbres, car à une sortie, il faut aussi avoir une entrée: logique! mais non

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							à l'addition des nouvelles voies autour du péage de Setques, trop de frais, trop d'emprise sur les terres, tout cas pour gagner 200m, et 2mn????? à la rigueur: augmenter la capacité au péage! personnellement j'ai vu 1 seule fois un bouchon, est-ce bien judicieux d'attribuer une telle enveloppe pour ce projet alors que d'autres routes et autoroutes sont surchargé TOUS les jours ????
Obs. 3	X	X			X		18/11/2021 : Famille TASSART : » Outre la dévaluation des biens immobiliers situés près de la zone de projet, il existe d'autres désagréments si celui-ci se réalise. Dans la zone des prés d'en bas et de la place en plus des eaux de ruissellements lors des fortes pluies nous sommes affectés par de nombreuses remontées de la nappe phréatique. Certes nous sommes situés d'un côté les talus calcaires très aquifères d'où une classification en zone rouge sur la trame du PPRI, et de l'autre un mauvais entretien des bassins de rétention de la rocade. Ne parlons pas de l'évacuation vers la rivière des eaux qui se sont infiltrées de ces bassins après épurement des polluants, les fossés sont mal entretenus, inexistantes ou même supprimés. Il est clair que si toutes les précautions ne sont pas pris en compte d'autant que les événements climatiques ne devraient pas s'améliorer suite au réchauffement climatique, nous allons vers de nouvelles catastrophes. A vous de prendre vos responsabilités. Cordialement »
Obs. 4	X	X	X		X		21/11/2021 : Monsieur Jérôme (le Setquois) : « Bonjour, ces travaux sont-ils nécessaires ? Jamais vu de bouchon A26 pour Boulogne. Faut-il manger des terres agricoles pour cela ? et les cours d'eau avec cet enrobé en plus ? NE SERT A RIEN »
Obs. 5	X	X	X		X		24/11/2021 : Monsieur François WAVRANT : « Monsieur le commissaire, je prends connaissance du projet de liaison RN42/A26. Un double projet où est noyé l'utilité d'un aménagement à la zone des Sars et l'inutilité d'un projet sur la commune de Setques. Plusieurs remarques sont à formuler pour ce projet. Quelle est la fiabilité des études sur la fréquentation des véhicules ? Empruntant de façon régulière la RN42 et l'A26, un constat, jamais de difficulté de circulation. Il est annoncé 65 millions d'euros d'investissement pour gagner environ une minute... la civilisation est si pressée qu'elle ne peut perdre une minute au profit des paysages et de la ruralité. Le projet présenté n'est pas descriptif puisqu'il est annoncé la mise en place d'un barreau, quelle est la définition d'un barreau ? un pont, une route complémentaire... le projet reste dans un brouillard volontaire. Lorsque les nouveaux résidents du chemin de la Bousquerie ont fait le choix de construction, c'était pour la tranquillité et éviter les nuisances. Le projet présenté ne repose en matière de bruit que sur de futiles études qui sont emmenées aux résultats souhaités. En complément du bruit viendra s'ajouter la poussière et nuisances des véhicules. La faune et la flore en seront plus que bouleversées ce qui va se traduire par un appauvrissement du milieu naturel et

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>de la biodiversité.</p> <p>Nous assistons à un bouleversement climatique, ce qui entraine des pluies importantes. Lors des grosses pluies, l'eau et la boue se retrouvent au bas du chemin, cailloux sur la chaussée etc. Ajouter une bétonisation et quelques bassins de rétentions ne qu'augmenter les pluies. Un constat se pose aussi par le manque d'entretien des bassins par la SANEF, plusieurs communes sont implantées.</p> <p>Dénaturation du paysage, abaissement de la qualité de l'air, destruction de la biodiversité, modification du ruissellement, nuisance sonore, pollution visuelle, commune sacrifiée, population sacrifiée, perte immobilière... pour un global de 65 millions et pour un gain d'une minute, votre projet n'est pas correct. Il convient d'abandonner la partie sur Setques pour vous consacrer à l'aménagement de la RN42 jusque Boulogne, oh combien plus utile. »</p>
Obs. 6	X	X	X	X			<p>01/12/2021 : Monsieur François DESCAMPS : « Madame, Monsieur,</p> <p>Je suis fils d'agriculteur ainsi que futur exploitant agricole sur la commune de Setques et suis concerné par le projet de raccordement A26-N42. L'exploitation familiale dispose de parcelles dans le rayon concerné par l'implantation du nouveau barreau (exploitation subissant le plus d'expropriation : 37% de l'emprise). Nous avons donc une très bonne connaissance de l'environnement par l'observation de la circulation routière lors des longues journées de travail dans les parcelles concernées. Je souhaite apporter quelques commentaires sur le projet.</p> <p>Premièrement, il est indiqué dans les différents documents que le projet est d'utilité publique. Je ne suis pas de cet avis :</p> <p>Il est noté que le projet d'aménagement permettra de rendre plus lisible la circulation. Or, dans l'étude de trafic, il est constaté l'axe Boulogne-Arras, qui va gagner en lisibilité, ne représente que 22% du trafic. En revanche, l'axe principal Boulogne/Saint Omer, représentant lui, 78% du trafic, sera plus complexe et donc moins lisible : les usagers de cet axe devront prendre une sortie d'autoroute pour se rendre vers le premier rond-point. En cas d'oubli de sortie, ils seront obligatoirement dirigés vers le péage. Avec ce projet d'aménagement, la voie principale ne sera plus l'axe ouest-est mais l'axe ouest-sud. Cela ne rend donc pas plus lisible la circulation mais crée au contraire des situations dangereuses.</p> <p>De plus, il est expliqué que la création du nouveau barreau déchargera les giratoires actuels qui seront, à horizon 2055, surchargés. Ce constat se fait sur la base d'un prévisionnel d'évolution du trafic très largement surestimé (comme a pu le remarquer l'Autorité Environnementale). En effet, les prévisions d'évolution se basent sur le PIB avec une projection d'évolution de +1.9%/an jusque 2026.</p> <p>De 2016 à 2020, le PIB ayant reculé de 0.26%/an en moyenne, il sera difficile d'atteindre +4.1% par an de hausse de PIB jusque 2026 pour atteindre les +1,9% sur l'ensemble de la période.</p> <p>Par ailleurs, dans le document « projections de la demande de transport sur le long terme », il est noté que le trafic augmentera par rapport à 2016 (date du rapport) de 15% en 2030 et de 20 à 34% en 2050. Hors, lorsque l'on reprend</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>vos prévisions de trafic, vous appliquez une hausse de 25% en 2030 et de 46% en 2055. Vos données sont donc très surestimées et la conclusion du rapport de trafic, basée sur ces données, est donc erronée : sans tenir compte du PIB, la réserve de capacité du giratoire ouest serait de 34% en 2025, 23% en 2030 et 16% en 2050. Si l'on ajoute à ce raisonnement, l'atteinte difficile du PIB prévisionnel de +4,1%/ an sur la période 2020-2026, le seuil de réserve de 20% ne sera donc pas atteint ne permet pas de dire que la création du barreau a un effet bénéfique sur la circulation</p> <p>Enfin, le coût de ce projet rapporté au volume de véhicules et de gain de temps est disproportionné. En effet, le projet de liaison RN42(ouest) A26 (sud) ne prendra à sa charge que 16% du trafic global du carrefour. Or le point sensible du giratoire ouest n'est que sur la voie sous l'A26. Seuls les usagers venant de Arras allant vers Boulogne ne vont plus y passer, ce qui ne représente que 7.5% de ce trafic soit 2815 véhicules à horizon 2055. En admettant que ce volume de véhicules soit juste, sur les 30 prochaines années, il y aura $2815 \times 365 \times 30 = 30$ millions de passage. Le coût des travaux est estimé à 65 millions d'euros. Sans compter les dépenses d'entretien, le coût par passage sera de 2.1€, soit 100 fois plus que le coût moyen du km d'autoroute (compris entre 2 et 17 centimes du km). En matière de ratio temps économisé vs coût du projet, le projet est sensé faire économiser une minute à chaque usager, ce qui correspond à une dépense revenant à 126€/h de temps économisé (à titre de comparaison, le salaire moyen français est de 18.1€).</p> <p>Si la volonté publique est de réduire de façon significative la fréquentation des deux giratoires, c'est en s'attaquant au trafic le plus important qu'il faut commencer : l'axe Boulogne/Saint-Omer, qui représente 50% des volumes, soit 18700 véhicules journaliers à horizon 2055. Ainsi la création d'une voie de circulation directe d'une extrémité à l'autre des deux ronds-points aurait un impact bien plus significatif sur la fluidité du trafic</p> <p>Deuxièmement, même si des efforts ont été faits sur le projet, l'emprise de surface agricole reste importante : En dehors du nouveau barreau, il y a un projet d'agrandissement et déplacement de deux bassins existants (chemin d'Acquembronne et route de Quelmes-D207).</p> <p>Avant toute chose, ces bassins n'ayant jamais débordé et le passage de route nationale à autoroute n'entraînant pas d'artificialisation de terre supplémentaire (ou de façon très négligeable), il n'y a donc pas de nécessité de les agrandir. Dans l'hypothèse où le projet d'agrandissement de ces bassins serait maintenu, il est à minima possible d'optimiser leur localisation pour limiter l'emprise agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bassin situé chemin d'Acquembronne pourrait être agrandi dans sa localisation actuelle, et ne créerait pas de parcelle enclavée ; - La position du bassin D207 pourrait être déplacée sur le bassin existant et à l'ouest de celui-ci sans reprendre de terre agricole et sans nuire à la flore sauvage. <p>Concernant le 3ème bassin en projet au nord de la D208, sa localisation pourrait être améliorée en le déplaçant de l'autre côté de la voie dans un délaissé, qui de surcroit est un trou actuellement. Cela permettrait aussi de générer moins de</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>déplacements de terre, et ce, d'autant plus que les volumes de terre à apporter sont colossaux (230 000 m3). Par ailleurs, concernant le projet de reforestation de surface agricole, l'impact environnemental est neutre comparativement au maintien d'une surface agricole. Un ha de culture capte 22 t de CO2 annuellement. Un ha de forêt capte de 11 à 37 t de CO2 annuellement (en fonction de l'Age et de la croissance de la forêt). Une pelouse (assimilée au bas-côté de route) capte 11 t de CO2 annuellement. Ainsi, les compensations de type boisement, sur terre agricole n'offrent pas d'avantage d'atout écologique puisque qu'en moyenne la quantité de CO2 captée sera identique. Le projet et son coût au regard des gains espérés est donc disproportionné : pas davantage de lisibilité du carrefour, gain de temps des usagés négligeable, coût important, peu d'amélioration du trafic, emprise agricole inutile, impacts environnementaux conséquents (flore sauvage protégée), artificialisation de terre importante (gestion de l'eau), ... Au vu de ses différents arguments je me demande donc quel est l'intérêt de réaliser un tel aménagement qui n'a pour ainsi dire que très peu d'utilité. Et dans le cas d'une réalisation, j'espère que les positionnements des bassins seront revus afin de limiter les emprises agricoles. Je me tiens à votre disposition pour préciser mes arguments, Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations. Cordialement François DESCAMPS »</p>
Obs. 7					X		<p>02/12/2021 : Monsieur Philippe DEGAEY : « Bonjour Merci de prévoir une réhabilitation des parcelles agricoles voisines à la zone objet des travaux de création de la nouvelle sortie de la A26 vers la RN42. La parcelle ZC 25 sur la commune de Setques était, avant remembrement, louée à une entreprise d'extraction de "cailloux" et aussi à un cultivateur, l'entreprise en question n'a jamais procédé à la remise en état, le cultivateur n'a jamais été indemnisé. Lors de la création de la A26, l'entreprise BEUGNET a procédé au comblement et au nivellement des carrières sans apport de terre végétale. En tant que locataire de cette parcelle pendant près de quarante ans, je n'ai jamais réussi à la faire remettre en état, je n'ai obtenu que de vagues promesses des aménageurs du territoire qui a pourtant fait l'objet de lourds travaux (A26, RN42, Porte du littoral). Des hectares de terre végétale ont été décapés, jamais un mètre cube de ces terres végétales n'est arrivé sur la parcelle pour réparer les dommages engendrés pour extraire quelques matériaux. Je rappelle que la commission de remembrement avait classé ces carrières en terres agricoles ! J'ai encore les photos aériennes de ces carrières ainsi que des documents notariés et cadastraux pour vous montrer l'ampleur des dommages.</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<i>Aujourd'hui je suis en retraite mais j'ai toujours à cœur de voir ces parcelles enfin réhabilitées. J'espère ... Contactez-moi à ce sujet s'il vous plaît. Bien à vous »</i>
Obs. 8	X	X					04/12/2021 : Madame QUEVA et Monsieur LEFEBVRE : « Une nouvelle fois notre commune va subir des travaux gigantesques qui vont détruire notre paysage, créer des désordres topographiques très importants qui vont aggraver de façon très prononcées les inondations et coulées de boue. Au vu du nombre de voies du giratoire d'accès à l'autoroute, le comptage des véhicules ne peut être fiable, de même la prévision d'évolution du trafic reste tout à fait aléatoire. Le fait de lier l'aménagement de l'échangeur de LUMBRES avec celui de SETQUES ressemble plus à un forçage de main pour ne pas dire chantage, qu'à une réelle nécessité. On sent bien que l'on veut absolument faire aboutir le projet. Pensez-vous que ce genre de pratique va inciter les électeurs à aller voter ? En conclusion, qu'ont fait les Setquoises et les Setquois pour mériter cela ? Une commune sera sacrifiée pour gagner 1 mn 30 et le plaisir de brader 65 millions d'euros. Respectueuses salutations »
Obs. 9	X			X	X		04/12/2021 : Monsieur Christophe DESCAMPS, agriculteur à Setques : « Monsieur le commissaire enquêteur, En tant que principal exproprié par le projet de liaison RN 42 A26 (40%) je souhaite faire quelques remarques : • En lisant le rapport d'enquête environnementale du 4 novembre 2020 sur ce projet, il est conclu qu'il n'y a aucune gêne de circulation même avec l'évolution du trafic, avant 2045. !! Je pense que les 65 millions d'euros pour le projet pourraient être utilisés par exemple pour la refaçon et l'entretien de routes départementales ainsi que les bas cotés qui empoisonnent les terres agricoles avec les semences des herbes sauvages non fauchées. • Pour ce projet je suis amputé de mon outil de travail de 5 hectares, qui accepterait une baisse de salaire ? Cela fait 30 ans que je suis exproprié régulièrement pour la A 26 ou la RN 42.pour les tracés, puis pour mise aux norme ,ensuite création de bassins , création de chemin...etc., et maintenant pour une liaison qui a reçu 97% d'avis négatif lors de la présentation Je suis en fin de carrière et je vais transmettre à mes enfants une exploitation en diminution... Y a-t-il une compensation de terre prévue comme la loi le précise dans une telle situation d'expropriation d'utilité public. Pour le tracé prévu je voudrais revenir sur plusieurs points sur Setques : • Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ? Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain. Ce bassin aurait une emprise de 6 000 m ² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m ² ne sert à rien car jamais entretenu et

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p><i>toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute... Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en diminuant sa capacité.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussé il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communale. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ?</i> • <i>Sur la parcelle ZB216 il ne restera plus que 6 000 m² exploitable après emprise. Y a-t-il un aménagement parcellaire prévu ?</i> • <i>Pourquoi la parcelle ZA68 sur ESQUERDES de 890 m² a une emprise par le projet de 843 m². Comment puis-je continuer à cultiver sur les 47 m² restant ?</i> <p><i>Cordialement Christophe DESCAMPS »</i></p>
Obs. 10	X			X	X		<p>07/12/2021 : Monsieur Christophe DESCAMPS, agriculteur à Setques : « <i>Monsieur le commissaire enquêteur, En tant que principal exproprié par le projet de liaison RN 42 A26 (40%) je souhaite faire quelques remarques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>En lisant le rapport d'enquête environnementale du 4 novembre 2020 sur ce projet, il est conclu qu'il n'y a aucune gêne de circulation même avec l'évolution du trafic, avant 2045. !!</i> <p><i>Je pense que les 65 millions d'euros pour le projet pourraient être utilisés par exemple pour la réfection et l'entretien de routes départementales ainsi que les bas cotés qui empoisonnent les terres agricoles avec les semences des herbes sauvages non fauchées.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour ce projet je suis amputé de mon outil de travail de 5 hectares, qui accepterait une baisse de salaire ? Cela fait 30 ans que je suis exproprié régulièrement pour la A 26 ou la RN 42.pour les tracés, puis pour mise aux norme ,ensuite création de bassins , création de chemin...etc., et maintenant pour une liaison qui a reçu 97% d'avis négatif lors de la présentation Je suis en fin de carrière et je vais transmettre à mes enfants une exploitation en diminution... Y a-t-il une compensation de terre prévue comme la loi le précise dans une telle situation d'expropriation d'utilité public.</i> <p><i>Pour le tracé prévu je voudrais revenir sur plusieurs points sur Setques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le bassin prévu sur les parcelles ZB44 et ZB45 ne pourrait-il pas être déplacé sur la parcelle ZC25 qui n'est pas cultivée ?</i> <p><i>Le bassin en parcelle ZA104 est prévu en haut de la parcelle. Ne pourrait-il pas être déplacé dans le fond inutilisé de cette même parcelle ? Cela permettrait de profiter de la descente naturelle du terrain.</i></p> <p><i>Ce bassin aurait une emprise de 6 000 m² ! alors que l'actuel bassin de 1300 m² ne sert à rien car jamais entretenu et toujours vide. De plus la voie en elle-même ne reçoit aucune modification si ce n'est l'appellation autoroute... Pourquoi un si grand bassin ? Sachant que la SANEF a cette année réparé un bassin de la A26 à Leulinghem en</i></p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>diminuant sa capacité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet prévoit une emprise sur les parcelles ZB125 et ZB129 alors que de l'autre côté de la chaussée il y a un terrain inutilisé (ZB222), à côté du chemin communal. N'est-il pas envisageable d'utiliser ce terrain plutôt que du terrain agricole ? • Sur la parcelle ZB216 il ne restera plus que 6 000 m² exploitable après emprise. Y a-t-il un aménagement parcellaire prévu ? • Pourquoi la parcelle ZA68 sur ESQUERDES de 890 m² a une emprise par le projet de 843 m². Comment puis-je continuer à cultiver sur les 47 m² restant ? <p>Cordialement, Christophe DESCAMPS »</p>
Obs. 11	X	X	X		X		<p>08/12/2021 : Monsieur Antoine BRUGE, demeurant à Setques : « Monsieur le commissaire enquêteur, Je m'appelle Antoine Bruge, j'ai grandi à Setques et mes parents y habitent toujours et ce depuis plus de 30 ans. Je suis ingénieur de formation. Je souhaite vous faire remonter mon avis ainsi que l'avis de nombreux habitants du secteur, souvent peu familiers des procédures d'enquêtes publiques.</p> <p>Ma question principale est la suivante : la création d'une voie de liaison entre l'A26 Sud et la RN42 en tracé neuf est-elle réellement nécessaire ?</p> <p>Ce projet est financé en partie par de l'argent public et son intérêt général n'est, selon moi, pas démontré. Les gains de temps, de sécurité et de clarté proposés par le futur projet ne sont pas convaincants vis-à-vis du coût global du projet et de ses impacts (environnement, agriculture).</p> <p>Le giratoire n'est actuellement jamais saturé et il me semble que les hypothèses de trafic futures sont utilisées de manière inconstante dans le rapport et sont très incertaines (cf. incertitudes des valeurs annoncées).</p> <p>La population locale est largement opposée à ce projet (cf. bilan de la concertation). L'intérêt pour la SANEF est évident. L'intérêt général ne l'est pas.</p> <p>L'avis des collectivités territoriales principalement concernées manque : cc du pays de Lumbres, Commune d'Acquin-Westbécourt, Commune de Lumbres, Commune de Setques. Le conseil municipal d'Esquerdes émet un avis défavorable, et précise que le dossier a été envoyé tardivement. Cette phase de concertation et d'information des collectivités ne s'est donc pas déroulée convenablement.</p> <p>D'autres entités s'interrogent sur l'utilité du projet, notamment la commission locale de l'eau. La commune de Wisques émet un avis défavorable.</p> <p>Les modifications apportées au projet après concertation ne changent en rien la question soulevée par de nombreux habitants et collectivités sur l'utilité de cet aménagement.</p> <p>L'étude d'impact est pilotée par la SANEF. Une plus grande indépendance de cette étude serait souhaitée.</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
Obs. 12	X	X	X				<p>09/12/2021 : Madame Marie-Noelle DUFRENNE : « Monsieur le Commissaire Enquêteur, Dans le cadre de la mise en œuvre par le projet de raccordement A26-N42 et conformément aux dispositions l'article 12. 131 au code d'expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles, restées en indivision à notre profit : ZB 125 ZB 129 ZB 194 ZB 216, sont concernées. En lisant votre courrier en date du 19 octobre 2021, le projet dans sa globalité semble déjà bien établi voir fini. Cependant plusieurs points restent à revoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'utilité publique, nous rejoignons entièrement Monsieur Christophe Descamps, actuel locataire et le principal exploitant impacté par ce projet. <p>Le coût du projet, l'expropriation des terres, l'impact sur l'environnement sont disproportionnés eu égard aux bénéfices prévus pour chaque usager (au mieux 1 minute en gain de temps) Ne pensez-vous pas que le montant d'un tel investissement pourrait-être utilisé plus utilement ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le ruissellement de l'eau lors de fortes pluies, avec le réchauffement climatique prévu dans les prochaines années, les pluies torrentielles seront de plus en plus fréquentes. <p>Le village de Setques est situé en contre-bas du projet et, récolte déjà les ruissèlements des eaux non gérés de l'A26. Nous sommes propriétaires des terrains situés en bordure ou à proximité de l'Aa et sommes depuis régulièrement inondés. Augmenter l'emprise au sol aura tendance à amplifier le phénomène malgré le réaménagement des bassins dont il faudrait revoir l'emplacement comme l'a signalé Monsieur Christophe Descamps dans le courrier qu'il vous a adressé</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'emprise des parcelles : ZB 125 qui est boisée, ZB 129, ZB 194, pourrait être abandonnée au profit des parcelles ZB 212 et ZB 201 qui ne sont pas exploitées. • Enfin, une compensation de terre doit être également envisagée comme la loi le prévoit dans une telle situation d'expropriation d'utilité publique. <p>En espérant vous accorderez la plus grande attention à notre requête, nous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire l'expression de notre haute considération. »</p>
Obs. 13	X	X			X		<p>09/12/2021 : Département du Pas-de-Calais Monsieur Vincent THELLIER : « Impact sur les Routes Départementales Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p>

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
							<p>Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'aménagement de la liaison RN 42 – A 26, je tiens à porter à votre connaissance les observations et demandes suivantes :</p> <p>1-La réalisation de certaines phases de travaux pourrait conduire à reporter du trafic sur différentes sections de routes départementales non conçues pour le supporter. Par précaution, il est demandé qu'un état des lieux du réseau susceptible d'être impacté soit réalisé avant le démarrage du chantier. Toute dégradation anormale constatée en cours de travaux ou à l'issue de ceux-ci devra faire l'objet des réparations nécessaires aux frais du maître d'ouvrage du projet. En outre, les services du Département devront être étroitement associés à l'élaboration du dossier d'exploitation sous chantier.</p> <p>2-La fermeture de la RD 208E1 pendant la réalisation des travaux de construction de son franchissement devrait générer un report de trafic conséquent sur la RD 212. Les traversées de WIZERNES et de WISQUES, avec une chaussée étroite et très sinueuse, seront fortement impactées. Afin de réduire l'insécurité qui pourrait en résulter, le maître d'ouvrage du projet devra prendre toutes les dispositions pour maintenir autant que faire se peut la circulation sur la RD 208E1.</p> <p>3- Pour ce qui concerne le giratoire de jonction entre la RN 42 et le diffuseur de l'A 26, sa domanialité n'est pas explicitement mentionnée dans le dossier. Or, lors de la réunion de travail qui s'est tenue le 18 mars 2021 en sous-préfecture de SAINT-OMER, il avait été convenu que ce giratoire continuerait de relever de la domanialité de l'Etat. L'impact futur, qui pourrait résulter des dispositions constructives, en termes de sécurité et de gestion des obstacles situés sur le giratoire et ses abords immédiats, conduit le Département à confirmer son refus de le voir incorporé à son réseau routier.</p> <p>4- Au vu de l'attractivité de la zone commerciale des Sars, il est souhaitable que les travaux prévus sur le diffuseur avec la RD 225 prennent en compte la sécurisation des liaisons douces dans la traversée des deux giratoires. Lors des phases ultérieures de définition et de réalisation du projet, la SANEF devra obtenir auprès des services du Département une validation technique des documents relatifs aux routes départementales. Dans le cadre de cette instruction, les caractéristiques de certains ouvrages pourront devoir faire l'objet d'ajustements. Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée. ».</p>
Obs. 14	X	X	X	X	X		<p>09/12/2021 : Monsieur François DESCAMPS : « Bonjour, En complément du premier message laissé, ci-dessous le lien d'une pétition signée par 277 personnes soutenant mes différents arguments et s'opposant au projet de liaison RN42-A26 : https://www.change.org/p/sanef-opposition-liaison-rn42-a26-sur-la-commune-de-setques?redirect=false » (Cf. Document complémentaire joint, copie d'écran de ce site).</p>
Total	1 3	1 0	6	5	1 1	45	Occurrences sur les thèmes retenus adresse courriel

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

Répartition par thème							COMMENTAIRES
Observation et/ou courrier 	THEME 1	THEME 2	THEME 3	THEME 4	THEME 5	TOTAL	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développés dans l'observation ou le courrier.
Total général	52	27	14	39	132	264	Total de 264 occurrences sur les thèmes retenus pour 52 observations dont une pétition (277 signataires à la clôture de l'enquête).

Liste des documents complémentaires joints :

- 1- Document complémentaire relatif à l'observation n°2 du registre de la commune d'ACQUIN-WESTBECOURT
- 2- Document complémentaire relatif à l'observation n°2 du registre de la commune de LEULINGHEM
- 3- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°5 du registre de la commune de LEULINGHEM
- 4- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°1 du registre de la commune de LUMBRES
- 5- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°5 (copies jointes des courriers) du registre de la commune de LUMBRES
- 6- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°1 du registre de la commune de Setques
- 7- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°2 du registre de la commune de Setques
- 8- Document complémentaire relatif à l'observation n°3 du registre de la commune de Setques
- 9- Document complémentaire relatif à l'observation n°14 enregistrée sur l'adresse courriel sur le site « <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> »

1- Document complémentaire relatif à l'observation n°2 du registre de la commune d'ACQUIN-WESTBECOURT

PJ n°1 au registre d'Acquin 2/2

LE CE A LM *[Signature]*

Je suis CONTRE ce projet d'aménagement A26/RN42. Ce projet va à l'encontre des enjeux écologiques actuels et futurs. Une nouvelle fois, il est question d'un projet dont l'utilité publique pose question par rapport aux coûts environnementaux. Artificialiser plusieurs hectares, probablement des dizaines, au vu des emprises, de manière définitive dans le seul but de faire gagner 1 minute 30 secondes aux utilisateurs est-il acceptable ? Se passe-t-on comme tant d'autres. En tant qu'utilisateur très régulier de ce échangeur, je n'ai jamais (non jamais) vu d'embouteillage à cet endroit. L'aménagement de "fluidifier et sécuriser le trafic" est donc totalement aberrant. En plus des surfaces agricoles perdues, le projet va significativement impacter des habitats à fort intérêt écologique qui il paraît illusoire de compenser (Hétraies calcicoles d'intérêt communautaire, par exemple) et des espèces, soit par destruction d'habitats soit par l'ajout d'un obstacle supplémentaire à leurs déplacements.

De manière plus précise, sur le plan écologique :

- La transplantation d'orchidée, a fortiori patrimoniale est vouée à l'échec. Les retours d'expérience sont dans ce sens et comment la SANEF peut garantir le succès de cette mesure ? Elle a l'obligation de résultat. Peut-elle affirmer la réussite de la transplantation de 4 pieds d'Ophrys insectifera, 5 d'Ophrys anthropophora (très rare et vulnérable), etc par quelle mesure de suivi ?
- Idem pour *Linum catharticum* ? *Dactylorhiza fuchsii* ? etc. *
- Comment SANEF peut justifier le passage d'un niveau d'impact "fort" à "très fort" selon les espèces à un niveau "faible" voire "négligeable" en impact résiduel malgré la destruction de individus ? La création d'habitats favorables est une mesure de COMPENSATION et non de réduction. Il s'agit là d'une erreur manifeste. Les impacts résiduels restent donc à un niveau

significatif si on tient compte des mesures d'évitement et de réduction (hors mesures de compensation qui sont présentées a posteriori).

Les mesures compensatoires apparaissent ainsi dérisoires : 6500 m² de peupliers et 1,4 ha de boisements... C'est totalement aberrant puisque ces 6500 m² de peupliers seront créés de toute manière (talus autoroutiers) et généralement l'entretien courant des talus autoroutiers sont déguisés en mesures compensatoires...

De plus, il est fait mention de compensation de 1,4 ha de boisements mais dans combien d'années le boisement compensatoire aura-t-il la même fonctionnalité pour la faune et la flore que les boisements détruits ? D'ici 30, 40 ans ? Et en attendant ?

* Il est indiqué en MAOZ pour la transplantation d'espèce végétale protégée qu'il n'y a pas de garantie de pérennité. Donc le maître d'ouvrage propose une mesure extrêmement délicate et qui met en péril des populations locales d'espèces rares et menacées et il n'y a aucun engagement de résultat, ni même de suivi proposé. Les mesures ne sont clairement pas à la hauteur de l'enjeu.

Enfin, on ne peut que s'interroger sur la promesse de la gratuité de la section par l'Etat et la SANEF. Personne n'est dupe, la SANEF n'a pas pour vocation la philanthropie.

Un habitant de la CEPL

PJ n°1 au registre d'Acquin 2/2

LE CE A LM *[Signature]*

2- Document complémentaire relatif à l'observation n°2 du registre de la commune de LEULINGHEM

COMMUNE de LEULINGHEM les ESTREHEM

Madame, Monsieur,

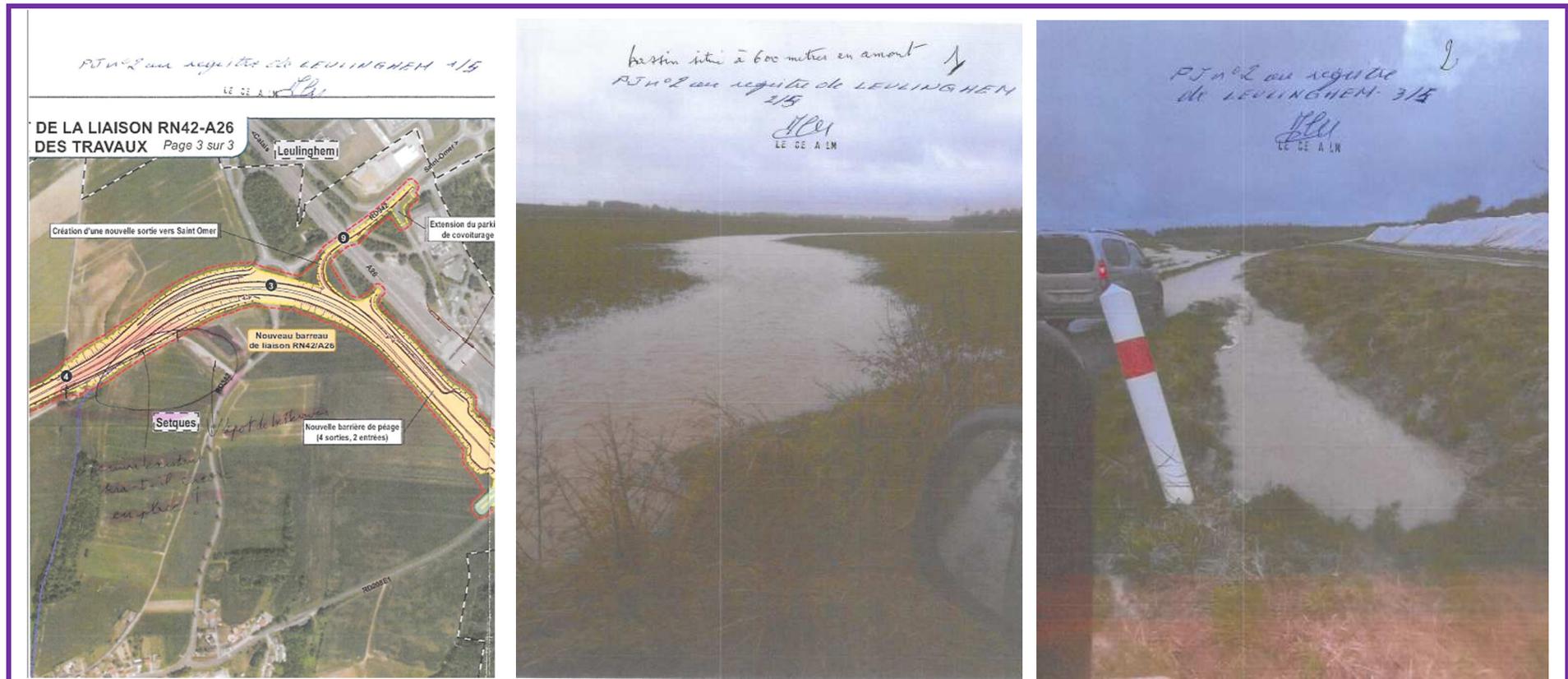
Une enquête publique concernant la création et l'exploitation de fabrication de produits de boulangerie au sein du parc d'activités de la porte du Littoral se déroule du **11 octobre au 10 novembre 2021 inclus**, le dossier est consultable en mairie les jours de permanences (mardi de 18h15 à 19h15 et vendredi de 14h à 15h30).

Une autre enquête publique pour l'aménagement de la liaison RN42 – A26 se déroulera du **8 novembre au 9 décembre 2021 inclus**, le dossier est consultable en mairie les jours de permanences.

Le Maire

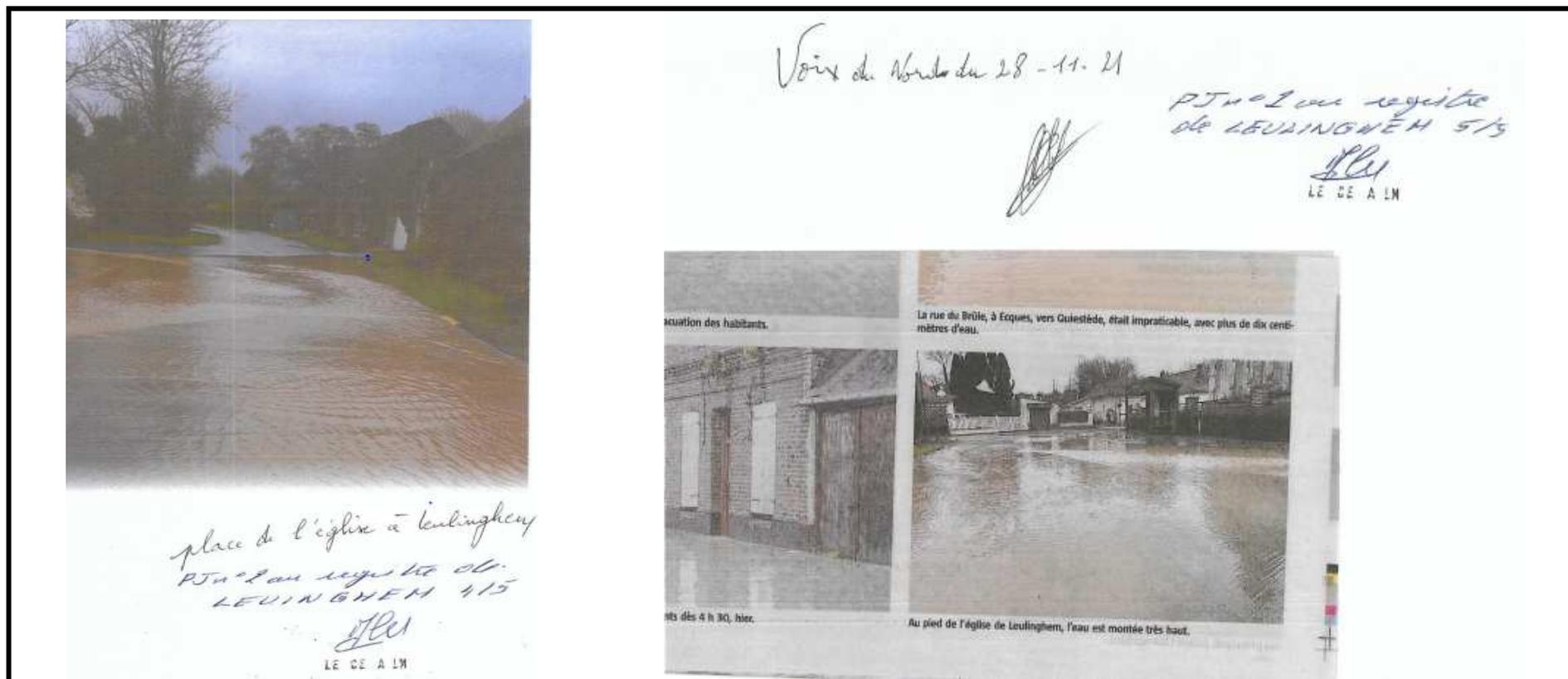
CLABAUT Alain

3- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°5 du registre de la commune de LEULINGHEM



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26



4- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°1 du registre de la commune de LUMBRES

<p style="text-align: center;"><u>Proposition de boisement compensateur</u> <u>Communes : LUMBRES/SETQUES /ESQUERDES</u> <u>FAMILLE MIZON /CAPRON</u></p> <p><u>USUFRUITIER Mizon / capron charlotte</u> 12 avenue pasteur 59 130 Lambersart</p> <p><u>Nu propriétaire Mizon François</u> 1088 route de Guînes 62 340 HAMES BOUCRES</p> <p style="text-align: right;"></p>	<p><u>A/ Le projet de boisement compensateur : Liaison RN42 A26</u></p> <p><i>Lors de la réalisation de travaux entraînant des déforestations ou des contraintes sur la faune sauvage, le législateur a prévu une compensation obligatoire en boisement .</i></p> <p><i>Pour satisfaire à cette obligation et compte tenu du coût important du boisement pour un propriétaire, il est prévu que le débiteur puisse satisfaire à cette obligation en finançant des projets de boisement durables situés proche des lieux de déforestations.</i></p> <p><i>Les commentaires de cette obligation précise qu'il faut privilégier :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les terrains non agricoles afin de respecter cette profession,• La proximité géographique avec les travaux pour le respect de la faune sauvage et de la biodiversité,• La région précise son souhait que des plantations forestières soient faites à proximité des autoroutes afin de capter du CO2, <p>Ces critères sont remplis comme vous le montrons les annexes jointes.</p> <p>Ainsi , le propriétaire du terrain monsieur François Mizon a envoyé le 15 juin 2017 une demande à la direction départementale des territoires et de la mer afin d'étudier les projets de boisement compensateur. (annexe 1)</p> <p>Le projet de l'aménagement de l'autoroute a été ciblé dans la demande afin de demander que la Sanef soit sollicitée pour travailler avec nous, si ce projet retenait leur attention (pour un simple financement et suivi du dossier avec nous).</p> <p>En 2021 nous avons contacté la Sanef qui nous indique ne pas avoir été au courant de notre demande et de notre projet.</p> <p>À ce titre, nous déposons par votre Intermédiaire notre proposition.</p> <p style="text-align: right;"></p>
--	--

B/ Le projet :

Notre domaine représente un ensemble de 16 à 17 hectares d'un seul tenant déjà boisé en partie.

Une Partie des terres non boisées n'est pas exploitée de manière agricole depuis des décennies.

L'agriculteur avait abandonné l'exploitation agricole sur ces parcelles compte tenu de l'absence de rendement. (Annexe 2).

Le mail du 6 décembre 2019 définit comme des « jachères entretenues ou des prairies permanentes », car l'agriculteur touchait des subventions par l'Europe pour ces parcelles... !

Ces parcelles ont fait l'objet d'une exploitation dans le passé de « carrière de Pierre» rendant difficile l'exploitation agricole. Les tentatives de l'agriculteur de l'époque ont échoué.

Le projet est donc de reboiser la partie jaune et orange au minimum soit 3.2 hectares, mais selon les besoins de la sanef nous pouvons augmenter cette superficie en prenant sur la section 25 afin de la satisfaire en totalité ! (Annexe 3)

Ces terres sont libres pour l'instant dans l'attente de l'accord de boisement compensateur afin de rendre facile un accord entre nous selon les besoins du projet comme indiqué à l'époque à la DDTM. (Annexe 1)

Outre le plan de l'Annexe 3, nous sommes déjà propriétaire de zones boisées

Qui entourent de chaque côté les parcelles citées ci-dessus:

- Parcelle AB 181 sur Setques 0.25 H (annexe 4)
- Parcelle 85 sur Esquerdes 1.3 h (annexe 5)
- Parcelle 53 sur setques 0.5 h (annexe 3)
- Parcelle 54 sur setques 0.5 h (annexe 3)
- Parcelle 57 sur setques 0.8 h (annexe 3)

Le reboisement ci-dessus permet donc de réaliser la création d'un massif en mettant en valeur des terres non cultivables. (Annexe 2).



C/ Les respect des Objectifs du reboisement compensateur :

Ecologie, Aménagement durable, Bio diversité

- Création d'un massif avec ce reboisement qui est déjà entouré de zones boisées par 3 côtés.
- Plantation sur des terres qui ne sont plus cultivables.
- Opération pouvant être réalisée rapidement car ces parcelles sont libres.
- Pour le reboisement, le propriétaire propose de faire appel à la coopérative forestière, mais aucun engagement signé n'a été pris dans l'attente des instructions du Co financeur .
- La zone géographique est dans une zone naturelle.
- La zone géographique est très proche des travaux ce qui permet de faciliter le maintien de la faune et de la flore sur la zone.
- La Zone géographique est proche autoroute afin de permettre de capter le CO 2.
- Le développement du massif avec ce reboisement compensateur permettra d'avoir une unité suffisamment importante, pour permettre dans l'avenir une exploitation forestière durable et la création de plans de gestion (objectifs du gouvernement) ce qui n'est pas possible aujourd'hui.
- Le reboisement de ces parcelles permet au propriétaire d'entourer et toucher les petites parcelles, ce qui lui permettra de réaliser un droit de préemption dans l'avenir lors des cessions, afin de favoriser l'aménagement durable du massif et son exploitation.
- L'industrie du bois nécessite la mise en exploitation des massifs, mais pour cela le législateur comprend la nécessité de disposer de superficies suffisamment importantes pour pouvoir exploiter la ressource durable.
- Création sur le plan d'un chemin d'accès pour permettre aux petits propriétaires d'accéder à leurs parcelles.

D/ Faune et biodiversité :

- La zone géographique reste suffisamment éloignée de l'autoroute et de la route pour éviter
 - un risque fort pour la faune ou/et les automobilistes,
 - un second risque pour les automobilistes et la sanef avec des arbres ou branches tombés sur la route.
- Le développement de zones sauvages et naturelles permettra de respecter ce cahier des charges sur la biodiversité.



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

E/ Une organisation existante sur le massif de plusieurs propriétaires

Une organisation a été mise en place entre plusieurs propriétaires sur le massif afin de s'organiser pour

- o La chasse,
- o L'entretien des bois,
- o la création d'aménagement pour la faune,

Les participants principaux sont :

- Monsieur Lejeune,
- La famille Decanter,
- Monsieur Demenneville,
- Monsieur Mizon.

Synthèse

À ce titre, une ambition commune existe pour permettre une bonne gestion du territoire et des boisements ainsi que les éventuelles transmissions à venir.



Monsieur François MIZON
1088 route de Guînes
62 340 HAMES-BOUCRES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Service De l'Environnement
Unité Espace Rural et Biodiversité
Affaire suivie par : Roselyne CASTRIC / Jérôme HOCHART
☎ 03-21-22-90-68 / 03-21-50-30-12
Courriels : roselyne.castric@pas-de-calais.gouv.fr
jerome.hochart@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 15 JUIN 2017

Monsieur

Par votre lettre du 30 mai dernier, vous me faites part de votre projet de boisement sur les communes de Setques et de Lumbres. Vous souhaiteriez que ces parcelles soient proposées dans le cadre de boisements compensateurs.

Je prends acte de votre proposition et la soumettrai aux demandeurs d'une autorisation de défrichement à la recherche de foncier disponible.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de défrichement, je serai amené à me prononcer sur la recevabilité de cette proposition de compensation.

Je vous informe par ailleurs que depuis le 01/01/2017, tous les projets de boisement sont soumis à une évaluation environnementale au cas par cas. Pour ce faire, vous trouverez ci joint les imprimés à renseigner.

Madame CASTRIC et Monsieur HOCHART restent à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier AURY

Annexe 1

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

François Mizon

De: antoine BOURGOIS <bgs.antoine@gmail.com>
Envoyé: vendredi 8 décembre 2019 19:01
À: François Mizon
Objet: parcellaire
Pièces jointes: Ramonettes 25-71-181.pdf; Pièce jointe sans titre 00025.txt; Ramonettes 1.pdf; Pièce jointe sans titre 00028.txt

Bonsoir M. MIZON,

Voici les références cadastrales et plusieurs images que vous avez déjà transmises

A noter que la parcelle 181, est très partiellement boisée. Elle n'a jamais été cultivée.

En bleu, la terre à labour
En orange, prairie permanente
En jaune, jachère entretenue
En noir, parcelle enclavée 181 (jamais cultivée avec quelques arbres)

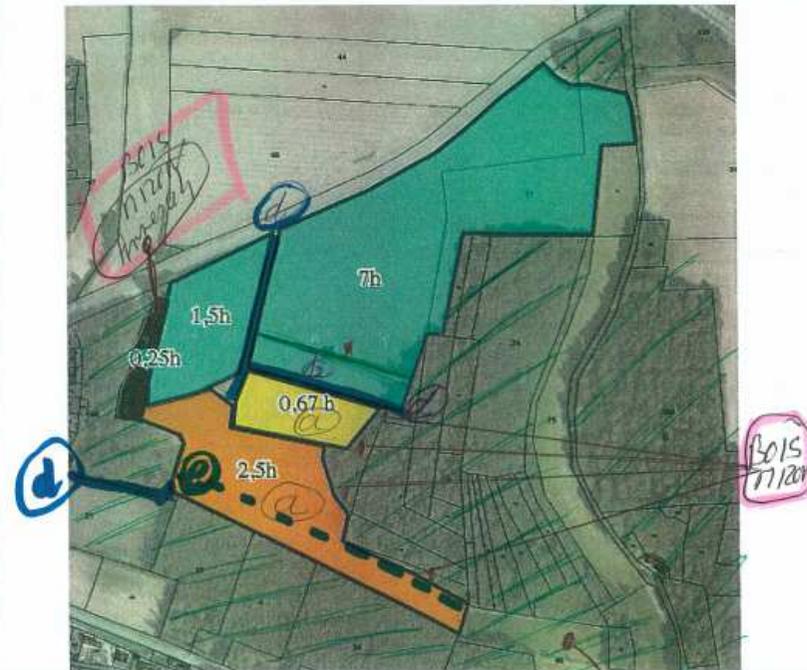
A rebousser
← déjà boisé (Bassement Naturel)

Je reste à votre disposition.

Bien cordialement
Antoine BOURGOIS

Annexe 2

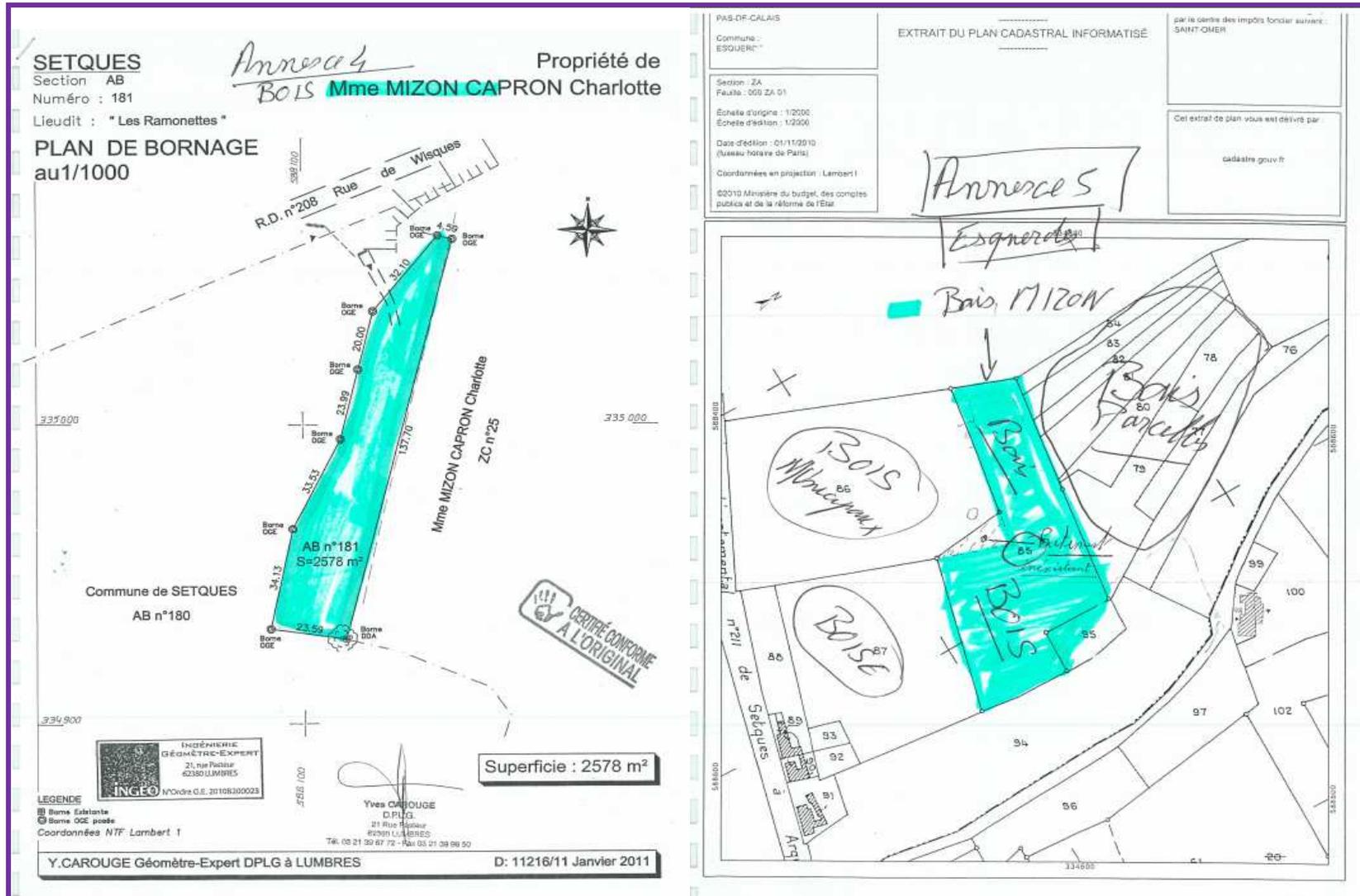
Annexe 3



- ⓐ Projet de reboussement actuel (30m)
- ⓑ Projet complémentaire possible (110m)
- ⓒ Parties déjà boisées et grises-
- ⓓ ——— chemin accès actuel.
- ⓔ - - - chemin à créer avec le reboussement

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

5- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°5 (copies jointes des courriers) du registre de la commune de LUMBRES

<p>GROUPEMENT FORESTIER DE WISQUES Société de Chasse du BOIS DE WISQUES Chez Hubert DEVAUX 27 bis rue Denis Papin 59280 ARMENTIERES 06 11 50 19 22</p> <p>LRAR Objet : Le Nouveau Barreau RN42/A26 /BOIS DE WISQUES</p> <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Dans le cadre de votre projet, je tiens à vous exprimer notre grande contrariété d'être saucissonné par les routes et d'être de plus en plus encerclé par ces dernières sans compter la nouvelle zone industrielle et commerciale récemment implantée. Votre projet est, en outre, un affront supplémentaire à l'équilibre cynégétique de cette zone. Le gibier notamment le chevreuil est complètement cloisonné et s'il s'aventure à rejoindre un autre espace naturel ou massif forestier, la probabilité qu'il se fasse écraser avec tous les risques de sécurité routière que cela comporte, est maximale. Ce risque va s'accroître encore plus avec le nouveau barreau.</p> <p>Je pense qu'il est capital que vous envisagiez très sérieusement de faire au moins deux passages aériens pour faciliter le passage des grands animaux. Je profite de ce courrier pour vous préciser qu'il n'est également pratiquement plus possible d'être dans le bois de WISQUES sans entendre le bruit des véhicules, rançon cruelle de la société moderne....</p> <p>Pour le moment aucune étude forestière et cynégétique n'a été engagée pour mesurer l'impact du projet et prendre des mesures d'évitement, de réduction ou à défaut de compensation. En absence d'une telle étude réalisée par des experts compétents je serai contraint de solliciter l'autorité judiciaire afin qu'elle vérifie la conformité légale du projet.</p> <p>Dans l'attente d'une réponse de votre part et de la prise en compte de ma demande, je vous prie d'agréer l'expression de toute ma considération.</p> <p>Hubert DEVAUX</p> <p>Gérant du Groupement Forestier de WISQUES Président de la Société de Chasse du Bois de WISQUES</p> <p>COPIES : SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DU PAS DE CALAIS C.R.P.F. DES HAUTS DE FRANCE FEDERATION DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS.</p> <p><i>PS 206 2/3 registe lumbres</i></p> <p>LE DE A LM <i>LDU</i></p>	<p>ARMENTIERES, le 09 mai 2017</p> <p>SANEF DIRECTION de la CONSTRUCTION Site de SENLIS Concertation Publique RN42/A26 BP 50073 60304 SENLIS</p> <p>Le 30 mai 2017 N. Ref. : LU/EL/2017o131 V. Ref. : Votre courrier du 9 mai 2017 Objet : Autoroute A26 - Liaison RN42</p> <p>Monsieur le Président,</p> <p>Nous avons bien reçu votre courrier du 9 mai dernier par lequel vous nous faites part de vos inquiétudes vis-à-vis du projet de la liaison A26/RN42, inscrit au plan de relance autoroutier approuvé par décret 2015-1046 du 21 août 2015.</p> <p>Conformément aux procédures réglementaires imposées pour ce type d'opération et par décision de l'autorité environnementale du 10 avril 2017, une étude d'impact est menée, préalablement à l'enquête publique visant l'obtention d'une déclaration d'utilité publique.</p> <p>Sanef a missionné un expert forestier afin de déterminer l'impact, l'intérêt économique et écologique des bois dans le périmètre de l'opération. En parallèle, un bureau d'étude écologue réalise un diagnostic des milieux naturels et consigne les populations concernées, ainsi que les passages de gibiers éventuels. Une étude acoustique, visant au respect de la réglementation sonore au droit des zones bâties sera également réalisée. L'ensemble de ces résultats sera disponible dans le dossier d'enquête publique.</p> <p>Sans préjuger du résultat de ces investigations, il convient de souligner que l'opération envisagée ne modifie pas les conditions de circulation de la faune aux abords d'A26 et que la réalisation de passage pour la faune n'est donc pas envisagée.</p> <p>Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.</p> <p>Laurent LECIGNE Responsable d'Opérations</p> <p><i>PS 206 3/3 registe lumbres</i></p> <p>BP 50073 - 60304 Senlis Cedex Tél. : +33 (0)3 44 63 76 20 • www.sanef.com</p> <p>Siège social • 30 boulevard Gallieni - 92442 Issy-Les-Moulineaux Cedex S.A. au capital de 53 090 461,57 euros - RCS Nanterre B 632 050 019</p> <p>LE DE A LM <i>LDU</i></p>
---	---

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

6- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°1 du registre de la commune de Setques

DEMENNEVILLE Christian
12 Résidence La Pigache
62217 BEURAINS

Beurains le 13 Novembre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur

Objet : Aménagement de la liaison RN42-A26
Commune d'Esquerdes

Monsieur

Pour faire suite à la réunion d'information que vous avez tenue le 8/11/2021 à la mairie de Lumbres, je vous confirme ma requête concernant la parcelle de terre ZA 39 Rue de Wisques.

Cette parcelle qui est une terre à labour exploitée par mon locataire Mr LEJEUNE Philippe, avec un bon rendement agricole.

Vous prévoyez de la préempter afin d'y réaliser une plantation pour une grande partie, ce que je regrette vivement.

Afin de rester cohérent dans votre projet, je vous propose de réaliser votre plantation dans une parcelle m'appartenant proche de l'autoroute, non cultivée et se trouvant enclavée entre deux parcelles de bois, à savoir la parcelle ZA 70 que l'on peut compléter par la parcelle ZA 75 qui m'appartient aussi et qui sont louées au même agriculteur.

De plus ces parcelles ont déjà été amputées par la SANEF pour réaliser un fossé d'écoulement des eaux de pluies de l'autoroute.

Si cette solution ne vous agrérez pas, Monsieur Mizon qui était présent avec moi le 8 novembre à Lumbres vous propose des parcelles à reboiser en co financement avec lui sur des parcelles toujours proche de l'autoroute et on vous n'auriez meme pas à préempter.

En espérant que nos solutions retiendront toute votre attention ,nous restons, Mr MIZON, Mr LEJEUNE et moi-même à votre entière disposition pour en discuter de vive voix en vos bureaux, afin de respecter au mieux l'outil de travail de mon locataire tout en satisfaisant à vos obligations environnementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire mes respectueuses salutations.

Ch Demenneville

Pj :

LE CE A LM
Région des régions
de Setques 1/3

7- Documents complémentaires relatifs à l'observation n°2 du registre de la commune de Setques

Brebiom Sébastien

je suis agriculteur concerné par les expropriations du projet ~~utilité~~^{multi} de la liaison A26-N42 et anti environnementale je suis contre le projet.

- je regrette le manque de concertation avec le monde agricole, car pour ma part, je suis impacté par l'implantation de bassin ZE 29 qui vont priver à vie mon exploitation de 2 H20 de terre labourable soit 3,4% de ma surface, en effet la surface d'emprise est moindre mais il me restera une petite zone escarpé et bocornut incultivable avec les outils d'aujourd'hui, de plus en examinant les plans je n'ai plus aucun accès à cette partie.
- je me pose la question sur l'utilité de nouveau bassin car les agriculteurs ont déjà été expropriés il y a plus de 30 ans lors de la création de la RN42. Depuis la création des bassins, ceci n'ont jamais été entretenue ce qui a entraîné leur inutilité car ils sont envahis et boisés.
- mon souhait serait de placés les bassins dans ma nature sous la terre concernée car je doute qu'on ait étudié ma proposition mais aussi et surtout de récupérer une surface au moins équivalente pour préserver la périmètre de mon exploitation

LE CE A LM 

PS n°2 au registre de Setques 1/1

en conclusion:

- pourquoi un tel projet inutile?
- pourquoi ne pas réhabiliter les bassins existant et ~~déclarer~~ les zones délaissés

LE CE A LM 

PS n°2 au registre de Setques 1/1

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26

17/11/2021 15:12

Parcelles cadastrales - Géoportail

géoportail



© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/informations-legales

Longitude : 3° 09' 00" E
Latitude : 50° 43' 45" N

25 m² au régime de Salpêtre 3/4

LE CE A IM *[Signature]*

<https://www.geoportail.gouv.fr/informations/parcelles-castrales>



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
Commune de
LUMBRES
ECHANGEUR A 26-RN 42
Plan n°3

Dressé par le Service d'Expertise
environnement

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
Commune de
LUMBRES
ECHANGEUR A 26-RN 42
Plan n°3

Nicolas MANCHEN
GEOMETRE-EXPERT
SIREN 420 140 000
Chemin de la Vallée
59120 LUMBRES
France

© JOUTTE

25 m² au régime de Salpêtre 3/4

LE CE A IM *[Signature]*

Échelle : 1:2000

Date : 11/01/2021 - Plan 1000021

8- Document complémentaire relatif à l'observation n°3 du registre de la commune de Setques



Traces et coulées de boue et ravinement des eaux provenant de la rocade et du haut de notre commune.



Fosse d'évacuation des eaux d'un des bassins de la rocade et traces de débordement de celui-ci sur la voirie.



PJ n°3 au registre
de Setques 5/18
LE *Alu*



PJ n°3 au registre
de Setques 5/18
LE *Alu*



Eaux provenant du bassin versant de Quelmes - Leulinghem alimenté également par les bassins de la route.

PS n°3 au
rapport de Solymet
DPA
LE 21/11/21



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Enquête publique unique du 8 novembre 2021 au 9 décembre 2021 ayant pour objet l'aménagement de la liaison RN42 -A26



Traces et coulées de boue et ravinement des eaux provenant de la rocade et du haut de notre commune.



RTA 0304 repartie
du 5/11/2021
Le 11/11/21



Inondations d'un champ d'un côté de la route et de l'autre côté un bassin vide et non entretenu



Plus en détails
de Sébastien
LE...
2021

